



# ANVITA

ASSOCIATION NATIONALE  
DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS

## GUIDE POUR UNE FRANCE ACCUEILLANTE



*Des pratiques territoriales inspirantes*

contact@anvita.fr - <https://anvita.fr>

JANVIER 2022



**Damien Carême,**  
co-président, député européen



**Jeanne Barseghian,**  
co-présidente, Maire de Strasbourg

« Lorsque j'ai proposé la création de l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants, il était question de défendre une autre vision de l'accueil sur nos territoires : un accueil inconditionnel. Alors maire de Grande-Synthe, une ville proche de Calais par laquelle des chercheur-euses de refuge passent encore aujourd'hui, j'ai poursuivi l'objectif d'un accueil inconditionnel et digne des personnes pendant de nombreuses années. Cet accueil est possible lorsque l'on s'en donne les moyens et lorsque l'État, les collectivités et la société civile travaillent ensemble. Ce triptyque m'est cher et c'est le modèle que l'ANVITA défend.

Les acteurs locaux sont en première ligne pour accueillir les nouveaux et nouvelles habitant-es sur leurs territoires. Il reste à leur faire confiance, les écouter et les aider.

Lorsque l'État est absent, c'est à travers une co-construction des collectivités locales et de la société civile, associations et habitant-es, que l'on offre les meilleures conditions d'accueil et de vie pour les personnes reçues. C'est le fondement de l'Alliance Migrations que nous portons, l'ANVITA et l'OCU, conjointement depuis 2019. Nous affirmons qu'une autre gouvernance des migrations est possible et déjà en place sur de nombreux territoires. C'est une vraie espérance ! »

« Strasbourg est fière de sa tradition de ville hospitalière et d'avoir été présente dès le début de l'ANVITA. J'ai à cœur de poursuivre cette lignée et ces engagements. Il est essentiel que les initiatives des territoires, concrètes, pragmatiques et dignes, inspirent nos politiques nationales en matière d'accueil et d'intégration. L'hospitalité est une valeur fondamentale de notre République. Il revient à nous, élu-es, de montrer l'exemple pour construire et proposer un accueil inconditionnel, dans le cadre de nos compétences et capacités. Il n'est pas là question d'une inclination solidaire ou de politiques volontaristes propres à chaque collectivité mais bien d'une obligation légale qui devrait s'appliquer à toutes, pour le respect des droits fondamentaux de chaque être humain.

La charte fondatrice de notre association, constatant l'état préoccupant de nos politiques migratoires nationales et européennes, est hélas toujours et encore plus d'actualité.

De nombreux défis sont à relever à ces échelles, et je suis convaincue du rôle fondamental des collectivités territoriales dans les années à venir. Il est temps de faire entendre une autre voix et de montrer que des alternatives politiques et citoyennes existent.

Je m'y engage ! »



**Première édition, ce guide ANVITA a pour objectif de retracer les pratiques inspirantes de ses membres en matière d'accueil inconditionnel.** L'association parle de « pratiques inspirantes » plutôt que de « bonnes pratiques ». En effet, ces pratiques perfectibles ont vocation à inspirer les autres territoires parfois par leurs échecs mais aussi souvent par leurs réussites. Ce guide se veut complet et représentatif de tous ses territoires membres, mais ne vise pas à être exhaustif. Il est important de noter que ces pratiques sont directement tirées du site internet de l'ANVITA, où elles sont davantage explicitées dans les espaces individuels des membres. Enfin, ce guide met en valeur des pratiques de collectivités hors réseau, d'associations et d'organismes œuvrant en ce sens.



**Ce guide s'adresse à de nombreux publics : aux collectivités adhérentes pour une meilleure interconnaissance ; à d'autres collectivités cherchant des inspirations ; à des acteurs locaux voulant être force de proposition auprès de leur collectivité ou toute autre personne intéressée par les territoires accueillants.** De par son approche globale, ce guide souhaite modestement servir tant à une collectivité au début de sa réflexion autour de l'hospitalité qu'à une collectivité qui serait déjà engagée dans la démarche et chercherait à l'approfondir. Cette approche globale est notre principale recommandation : même s'il est possible de piocher au sein de ce recueil, il est à noter que les actions présentées ont un sens et un impact fort lorsqu'elles sont menées conjointement.



**L'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants est un réseau de villes, métropoles, départements, régions et élu-es engagé-es pour un accueil inconditionnel et digne en France.** Fondée en 2018, elle compte en janvier 2022 plus de 60 collectivités et 53 membres à titre individuel. Elle œuvre à créer des espaces d'échange de pratiques inspirantes et de mobilisation politique pour traduire l'accueil inconditionnel dans la mise en œuvre des politiques nationales, en faisant participer les acteurs locaux, en première ligne de l'accueil et de l'intégration.



**L'aspiration de ce guide est d'offrir des réponses à la question « qu'est-ce qu'un territoire accueillant ? ».** Cette question est le fil rouge de l'Alliance Migrations, une alliance internationale réunissant collectivités locales et société civile, que l'ANVITA et l'OCU font vivre depuis octobre 2019. Pour répondre à cette question, des mois de recherche sur des territoires inspirants ont été nécessaires : à Barcelone, à Palerme, à Grenoble, à Montreuil, à Lisbonne, au Vigan, à Liège ou encore à Berlin. Ce travail de terrain a confirmé notre message politique commun : une autre gouvernance des migrations est possible. Cette gouvernance doit passer par trois piliers fondamentaux, complémentaires et indissociables, ossatures de ce guide.

## L'ANVITA EN QUELQUES CHIFFRES

**52** COMMUNES

**4** MÉTROPOLES

**3** DÉPARTEMENTS

**3** RÉGIONS

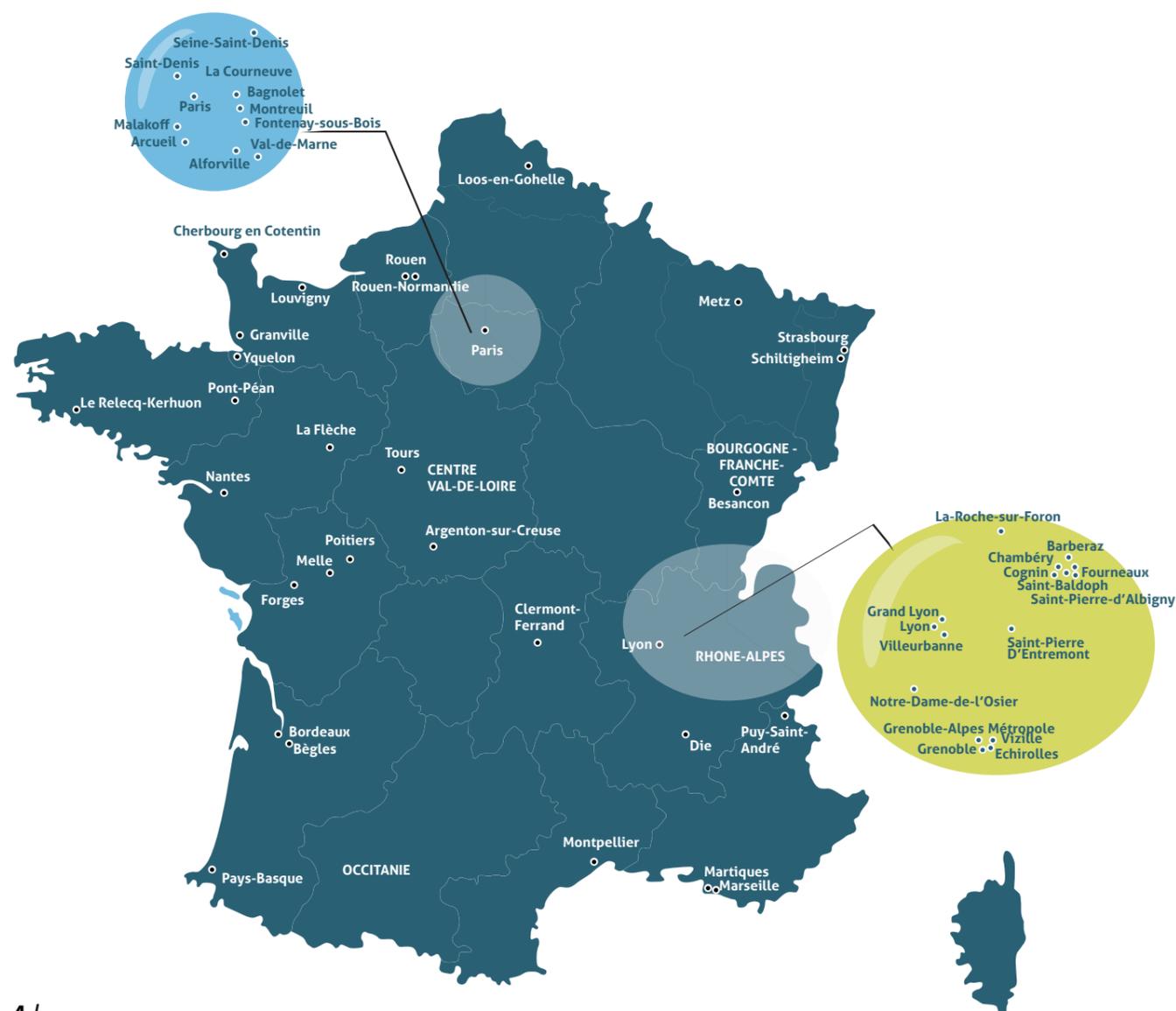
**53** ÉLU.ES

**+250** PRATIQUES COLLECTÉES



**3 ANS !**

Le nombre d'adhésions évolue chaque mois. N'hésitez pas à consulter la liste actualisée sur [anvita.fr](http://anvita.fr)



## Glossaire

### A

ACPE : Assemblée des Citoyens Parisiens Extracommunautaires  
 ANVITA : Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants  
 APAVIA : Collectif local Pays Viganais terre d'Accueil  
 ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

### B

BPI : Bénéficiaire de la Protection Internationale

### C

CA : Communauté d'Agglomération  
 CCAS : Centre Communal d'Action Sociale  
 CCREG : Conseil Consultatif des Résident.es Étranger.es Grenoblois  
 CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence  
 CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale  
 CLAM : Collectif Loupiacien d'Aide aux Migrant.es (Louvigny)  
 CLPS : Contribuer à La Promotion Sociale (Centre de formation pour adulte en Bretagne)  
 CNCE : Conseil Nantais pour la Citoyenneté des Étranger.es  
 CREL : Conseil des Résident.es Étranger.es Lyonnais  
 CTAI : Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration  
 CTAIR : Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugié.es

### D

DA : Demandeur.euses d'Asile  
 DiAir : Délégation interministérielle à l'Accueil et l'Intégration des réfugié.es  
 DFL : Dispositif de Formation Linguistique  
 Dihal : Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement  
 Drihl : Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement

### E

EGM : États Généraux des Migrations  
 EPCI : Établissements Publics de Coopération Intercommunales

### F

FLE : Français Langue Étrangère

### G

GISTI : Groupe d'Information et de Soutien des immigrés

### H

HUDA : Hébergement d'Urgence pour Demandeur.euses d'Asile

### I

IFRI : Institut Français des Relations Internationales

### J

JRS : Jesuit Refugee Service

### M

MNA : Mineur.e Non Accompagné.e  
 MOUS : Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale

### O

OACAS : Organismes d'Accueil Communautaires et d'Activités Solidaires  
 OCU : Organisation pour une Citoyenneté Universelle  
 OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

### P

PASS : Permanences d'Accès aux Soins de Santé

### Q

QPV : Quartier Prioritaire de la Ville

### U

UNHCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugié.es  
 UEE : Union des Étudiant.es Exilé.es  
 UNCCAS : Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale  
 UTUD 35 : Un Toit c'est Un Droit 35 (Rennes)

## Sommaire

Édito de la présidence.....	page 2
Le guide des pratiques inspirantes 2021.....	page 3
L'ANVITA en quelques chiffres.....	page 4
Glossaire.....	page 5
<b>UNE AUTRE VISION DES MIGRATIONS À PROMOUVOIR.....</b>	<b>page 7</b>
Sensibiliser par la culture et les médias.....	page 8
Échanger avec la population.....	page 10
Porter un message politique.....	page 12
<b>UN ACCÈS INCONDITIONNEL AUX DROITS À FAVORISER.....</b>	<b>page 15</b>
Exercer ses droits.....	page 18
Se loger, se mettre à l'abri.....	page 22
Être en bonne santé.....	page 26
Apprendre, se former, s'insérer.....	page 30
<b>UNE CITOYENNETÉ LOCALE INCLUSIVE À ANIMER.....</b>	<b>page 34</b>
Participer à la vie associative.....	page 36
Participer à la vie institutionnelle locale.....	page 38
Être reconnu-e en tant que personne résident.es du territoire.....	page 41

## UNE AUTRE VISION DES MIGRATIONS À PROMOUVOIR

Promouvoir une autre vision des migrations, c'est changer de paradigme en passant d'une relation unilatérale et descendante d'aide aux personnes exilées à une relation réciproque et interculturelle. C'est partir du postulat que les nouveaux et nouvelles habitant.es sont pleinement parties prenantes du territoire.

Les prises de position politiques de la part de la collectivité, avec le soutien des acteurs locaux, sont plus que symboliques et participent activement au changement de regard. Mais pour cela, il est important que la parole politique et les actions concrètes qui en découlent soient en cohérence.

SENSIBILISER  
PAR LA  
CULTURE  
ET LES MÉDIAS

p. 8

Les événements festifs  
Le journal de la collectivité  
Le cinéma et les médias

ÉCHANGER  
AVEC LA  
POPULATION

p. 10

Les rencontres régulières  
Les rencontres liées  
à un projet d'accueil

PORTER UN  
MESSAGE  
POLITIQUE

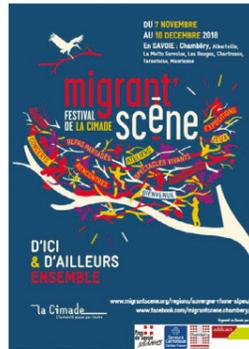
p. 12

À une date symbolique  
En réaction à l'actualité  
En adhérant à une cause



## Les événements festifs

De nombreux festivals peuvent être l'occasion de sensibiliser le grand public et créer la rencontre lors de moments conviviaux.



**MIGRANT'SCÈNE** : Le festival est organisé par La Cimade, chaque année en novembre - décembre. De nombreux acteurs locaux, impulsés par les antennes locales de La Cimade, s'en emparent. Ce fut le cas en Savoie, avec l'aide d'un collectif d'associations,

où furent proposés des expositions, projections, rencontres-débats, animations, jeux, spectacles, journée d'étude... Pour sa 7<sup>ème</sup> édition, l'inauguration du festival a célébré l'adhésion à l'ANVITA de Chambéry (73) et le lancement des Oiseaux migrateurs, un projet culturel et culinaire autour des migrations réalisé par la Ville et par Chambéry Solidarité Internationale.

→ <https://www.migrantscene.org/>



**MARCHE DES PARAPLUIES** : Les Villes de Lyon (69) et de Clermont-Ferrand (63) ont pu soutenir et participer au festival La Marche des Parapluies, initié par l'association Forum Réfugiés. Cet événement annuel se déroule autour du 20 juin, à l'occasion de la journée mondiale des personnes réfugiées. Cette marche festive et solidaire est l'opportunité pour les associations, les personnes engagées et la société civile de rappeler le devoir d'accueil et de protection des personnes réfugiées.

## Le journal de la collectivité



De nombreuses collectivités consacrent une ou plusieurs pages de leur journal ou de leur newsletter aux questions de solidarité.



C'est notamment le cas de la Ville de Montreuil (93) qui revient, chaque mois, sur des moments ou dispositifs phares participant à sa politique d'hospitalité dans son magazine Le Montreuillois. En décembre 2021, Poitiers (86) a consacré le dossier principal de

son bulletin municipal au sujet de l'accueil. Dans ce dossier, apparaissent l'éditorial « l'hospitalité au cœur » de Madame la Maire, un témoignage d'une personne en situation d'exil ainsi qu'une interview de l'adjoint en charge de la Ville accueillante et du chargé de mission CTAI. Les regards de plusieurs associations ont également pu être intégrés.



## Le cinéma

En 2021, l'ANVITA a eu le plaisir d'être partenaire de diffusion du film *Bigger than us*, réalisé par Flore Vasseur et produit par Marion Cotillard et Denis Carot.



**BIGGER THAN US** : L'ambition de ce documentaire est de réveiller ou d'accompagner un sentiment d'activisme chez les jeunes générations face aux enjeux mondiaux. Pour cela, 100 000 places étaient offertes aux moins de 25 ans afin de permettre l'accès à la

Villes du réseau ont accueilli et co-animé ces débats suite à la projection de *Bigger than us* dans leurs salles, entre autres : Bègles (33), Die (26), Grenoble (38), Lyon (69), Malakoff (92), Montreuil (93), La Roche-sur-Foron (74) et Villeurbanne (69). Ces débats ont eu lieu en présence de représentant.es de la Ville, de représentant.es de l'ANVITA, de l'équipe du film ou encore d'associations locales.

Depuis la fin de la période en salle, l'équipe du film se réjouit de continuer à le faire vivre lors de temps forts partout en France, comme à Clermont-Ferrand (63), lors des parrainages républicains organisés par la Ville le 18 décembre 2021, à l'occasion de la journée internationale des personnes migrantes. Des sollicitations peuvent leur être adressées ! → <https://biggerthanus.film/>

culture de tou.tes les jeunes, incluant les exilé.es. Aussi, chaque avant-première du film était l'opportunité d'organiser des ciné-débats partout en France. Ainsi, plusieurs

## Les médias



Le Relecq-Kerhuon (29) a participé à l'émission radio locale Tébéo « Chemins de traverse », consacrée à l'hospitalité et l'accueil des personnes exilées. L'occasion pour la mairie de rappeler son engagement auprès des associations locales en faveur d'un accueil digne. De son côté, La Courneuve (93) construit, en partenariat avec l'Alliance des Civilisations des Nations Unies (UNAOC), le projet "Les Médias c'est nous". À travers

l'usage des médias, ce projet innovant entend prévenir aux stéréotypes et discours de haine pour promouvoir les échanges et rencontres entre cultures et religions. Dès février 2021, une trentaine de jeunes courneuvien. nes ont pris part à des sessions de formation sur l'interculturalité, l'éducation aux médias puis ont travaillé à la production de contenus médiatiques : podcasts, vidéos, web émission.

Pour aller plus loin : Des médias pour s'informer ou s'outiller :

- Guiti News : un journal indépendant où les articles sont écrits à quatre mains avec un binôme journaliste de formation en France / journaliste de formation à l'étranger. → <https://guitinews.fr/>
- Infomigrants : un site d'information destiné à lutter contre la désinformation sur les migrations → <https://www.infomigrants.net/fr/>
- Desinfox Migrations : outil de fact checking autour des migrations présent sur Twitter → <https://twitter.com/DesinfoxMig>



## Les rencontres régulières

Certaines collectivités, en partenariat avec les associations locales, décident de consacrer régulièrement un temps défini aux enjeux autour des migrations, des précarités, de la solidarité et de l'accueil. Cela représente une opportunité d'informations, de communication, de constats partagés, d'interpellations communes, de réflexions collectives et de mises en lien pour co-construire des solutions.



**SEMAINE DE L'HOSPITALITÉ**  
: Pour la Métropole du Grand Lyon, Lyon et Villeurbanne (69), 2021 fut une première pour organiser la « Semaine de l'hospitalité : agir ensemble pour l'accueil et la solidarité ». Pendant dix jours,

du 13 au 23 octobre, ateliers, expositions, projections, visites de terrain, inaugurations, débats se sont succédés. Ce temps a été présenté comme un rendez-vous annuel pour penser les solidarités entre acteurs du territoire.



**LA BIENNALE DES VILLES EN TRANSITION**  
: La Ville de Grenoble (38) l'organise tous les deux ans depuis 2017.

Cet évènement à portée européenne et internationale met en valeur des initiatives en faveur des transitions sociales, environnementales, économiques et démocratiques. À titre d'exemple,

lors de l'édition 2019, l'ANVITA avait participé à la conférence « Ville en transition, Ville accueillante ? ».

**ACCUEIL DE MIGRANTS. QUAND CITOYENS ET ÉLUS S'ENGAGENT** : La Ville de Louvigny (14) co-organise des



temps sur la question de l'accueil avec le CLAM et l'assemblée locale des EGM. En 2021, cette 2<sup>ème</sup> édition proposait une formation sur le droit des exilé-es pour les élu-es, suivie d'une table-ronde faisant intervenir UTUD 35, l'APAVIA et le co-président de l'ANVITA Damien Carême. Des temps conviviaux et l'exposition « Des migrations... » par l'association Démosthène rythmaient la journée.



## Les rencontres liées à un projet d'accueil

Avant ou suite au conseil délibérant l'adhésion à l'ANVITA, peut être prévu un temps d'information sur l'accueil et les migrations, un temps politique pour réaffirmer les valeurs du territoire et/ou un temps de médiatisation des actions entreprises ou à venir.

La Ville de Melle (79), par exemple, a organisé le 30 avril 2021 une rencontre entre les élu-es et la coordination de l'ANVITA pour travailler ensemble autour des possibilités de coopération. S'en est suivie une conférence de presse devant les médias locaux et régionaux afin de porter un message politique et les grands axes de partenariat entre la Ville et le réseau.

La Ville de Forges (17) a co-organisé le 28 mai 2021 une présentation de l'ANVITA, ouvrant ensuite sur un débat plus large autour de l'accueil, avec des associations telles que le CCFD-Terre Solidaire. Les acteurs associatifs, les élu.es municipaux et des communes voisines et la presse étaient présents. Des interludes musicaux et un temps convivial ont également animé la soirée.

La Ville de Die (26) a accueilli l'ANVITA le 30 juin 2021 pour présenter l'association et échanger avec les acteurs locaux du territoire. La Ville a proposé ce temps à ses élu-es et agent-es, aux représentants de la communauté de commune, aux travailleurs et travailleuses sociaux et aux associations du territoire, incluant les personnes exilées elles-mêmes. Toutes et tous ont été convié-es à poursuivre les discussions autour d'un buffet.

Plusieurs petites communes ont proposé des temps publics à leur population au moment d'accueillir de nouveaux et nouvelles habitant-es afin d'informer, de centraliser et répondre aux éventuelles craintes mais aussi aux propositions d'aide des personnes. Saint-Pierre-d'Entremont (73) a pu le faire au moment où la Ville a proposé un logement pour une famille n'ayant pas vu son statut de réfugié octroyé. Un courrier postal avait été envoyé à tous les habitant-es avec une note d'information et un formulaire de dons (de l'argent, du temps, du mobilier, des compétences ...).

La Ville de Villeurbanne (69) a proposé un temps d'échange public avec le voisinage du Château Gaillard, une ancienne maison d'autonomie transformée en tiers lieux proposant des logements et de l'hébergement d'urgence.

Ces temps permettent aux personnes de se sentir entendues et d'avoir des réponses à leurs questionnements et possibles inquiétudes.

Le 9 octobre 2021 a eu lieu la Conférence départementale des Villes, territoires et réseau accueillants d'Ille-et-Vilaine organisée par les associations locales à Bruz (35). Cette journée était le lancement d'une dynamique société civile-autorités locales sur le territoire de l'Ille-et-Vilaine, proposant des temps d'échange et de groupes de travail courant 2022. Les Villes de Pont-Péan et de Rennes, ainsi que la Métropole de Rennes (35) étaient présentes. Cette journée a donné la parole à une personne exilée, aux associations, au Maire de Pont-Péan, à l'APAVIA ainsi qu'à l'ANVITA.

Le 18 décembre 2021, les Villes de Chambéry, Cognin, Saint-Baldoph, Saint-Pierre-d'Albigny, Fourneaux et Barberaz (73) ont célébré officiellement leurs adhésions simultanées à l'ANVITA, en présence de Saint-Pierre-d'Entremont, pionnière en Savoie. Après un repas partagé, le documentaire *Un paese di Calabria* était diffusé, suivi par des cérémonies de parrainages républicains à l'occasion de la journée internationale des personnes migrantes. Ce temps a donc allié une sensibilisation par différents leviers : le cinéma, le message politique et la célébration de dates symboliques.



## A une date symbolique

Tout au long de l'année, plusieurs dates symboliques peuvent être des opportunités afin de faire passer un message politique. L'ANVITA s'est donc saisie des dates du 20 juin et du 18 décembre afin de proposer aux membres du réseau des actions de sensibilisation au grand public.



**JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES MIGRANTES** : Pour le 18 décembre 2020, les Villes d'**Arcueil** (94), **La Courneuve** (93), **Grenoble** (38), **Fontenay-sous-Bois** (94), **Lyon** (69), **Marseille** (13), **Metz** (57), **Nantes** (44), **Paris** (75), **Poitiers** (86), **Strasbourg** (67), **Tours** (37) et **Villeurbanne** (69), aux côtés de **Damien Carême** (eurodéputé), **Guillaume Gontard** (sénateur) et **Fatiha Aggoune** (alors Vice-Présidente du département Val-de-Marne), affirmaient haut et fort qu'un autre discours sur les migrations existe.

**SEMAINE DES PERSONNES RÉFUGIÉ·ES** : En juin 2021, à l'occasion des 70 ans de la Convention de Genève de 1951, les membres du Conseil d'Administration ont accepté d'incarner une campagne de sensibilisation de l'ANVITA, soutenue par JRS, pour rappeler les grands engagements de la Convention de Genève, souvent oubliés et bafoués. Les élu·es de ces villes y ont participé : **Alfortville** (94), **Arcueil** (94), **Bagnole** (93), **La Courneuve** (93), **Échirolles**, **Grenoble**, **Grenoble Alpes Métropole** (38), **La Flèche** (72), **Lyon**, **Lyon Métropole** (69), **Malakoff** (92), **Marseille** (13), **Metz** (57), **Montreuil** (93), **Saint-Denis** (93), **Strasbourg** (67) et **Villeurbanne** (69).

**NOËL** : Des villes profitent du 24 décembre pour organiser des Noël solidaires. Cela peut être l'occasion de porter différentes actions : **tombola solidaire** dont la cagnotte est distribuée aux acteurs associatifs, **collecte**, **cellule d'écoute téléphonique**, **distribution de repas chauds et de cadeaux**. Cette année 2021, les Villes de **Malakoff** (92) et **Montpellier** (34) ont été à l'origine de cette initiative.



## En réaction à l'actualité

S'il est question d'être à l'initiative de temps de sensibilisation sur les questions de la migration et de l'accueil, il peut aussi se révéler indispensable de porter un message politique en réaction à une actualité touchant à ces enjeux.

**TRIBUNES** : Les membres du réseau ont souvent réagi aux multiples situations de crise de l'accueil. De manière non exhaustive, l'ANVITA a publié :

- « Pour un accueil digne et concerté des réfugiés rescapés de l'Océan Vikings et de l'Open Arms » lorsque les bateaux étaient bloqués en Méditerranée en 2019 ;
- « Pour un accueil concerté des personnes victimes des incendies du camp de Moria à Lesbos » avec les villes accueillantes interpellant les États européens pour accueillir les personnes en 2020 ;
- « L'accueil des Afghan.es fuyant leur pays est possible » au moment de la crise afghane d'août 2021 et suite aux propos du Président de la République.

**PRESSE** : C'est un relai incontournable de ces mobilisations. La Maire de **Strasbourg** (67) a accordé un long **entretien** dans Médiapart « L'accueil inconditionnel des Afghans est possible ».

**VŒUX** : Ainsi, les Villes de **La Courneuve** (93), **Fontenay-Sous-Bois** (94), **La Flèche** (72), **Échirolles** (38) et **Paris** (75) ont exprimé des **vœux en conseils municipaux**, réaffirmant leur volonté d'accueillir dans leur territoire les personnes cherchant refuge. Le conseil municipal d'**Alfortville** (94) a voté, le 14 décembre 2021, un vœu de soutien relatif à l'ancien Maire de Riace, Domenico Lucano, célèbre pour avoir accueilli des exilé.es dans son village italien. Par ce vœu, la municipalité « [refuse] la criminalisation de la solidarité » et « [se déclare] solidaire » avec les actions de l'ancien Maire italien.

## JOURNÉES INTERNATIONALES

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL
23 : Des Solitudes 24 : De l'éducation	6 : Commemor'Action des victimes décédées aux frontières 20 : De la justice sociale	8 : Des droits des femmes 21 : Pour l'élimination de la discrimination	7 : De la santé 8 : Des Roms
MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
1 <sup>er</sup> : Des travailleurs et travailleuses 16 : Du vivre-ensemble en paix	12 : Du bien-être 15 : Contre la faim 20 : Des pers. réfugié.es 26 : Pour le soutien aux victimes de la torture	30 : De la dignité des victimes de la traite d'êtres humains 30 : De l'amitié	19 : De l'aide humanitaire 30 : Des victimes de disparition forcée
SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
21 : De la paix	16 : De l'alimentation 17 : Du refus de la misère et de l'élimination de la pauvreté	16 : De la tolérance 20 : Des droits de l'enfant / Du souvenir trans 25 : Contre les violences faites aux femmes	5 : Du bénévolat et du volontariat 10 : Des droits humains 18 : Des pers. migrant.es 20 : De la solidarité humaine



## En adhérant à une cause

Les collectivités adhèrent à l'ANVITA tant pour répondre concrètement aux enjeux du territoire que pour des raisons d'engagement politique en faveur de l'hospitalité. L'adhésion peut donc être l'occasion d'affirmer un message politique fort en faveur de politiques inconditionnelles, inclusives et solidaires de tous les publics présents sur le territoire.

La **rédaction de la délibération** qui sera votée en conseil a parfois été l'occasion de partager un message politique, comme ce fut le cas pour **Argenton-sur-Creuse** (36), **Yquelon** (50), **Vizille** (38) et la **CA du Pays Basque** (64). Également, le moment même du vote en faveur de l'adhésion de la Ville à l'ANVITA peut offrir l'occasion d'un **débat** pour réaffirmer ses valeurs et lutter contre les fausses

informations. Ce fut le cas à **Marseille** (13), où l'adjointe au Maire en charge des Solidarités affirmait ainsi : « *Fidèle à sa tradition et son histoire, Marseille a décidé de s'engager pour accueillir, mieux accueillir et mieux accompagner les populations réfugiées et migrantes qui, depuis des siècles, ont contribué, contribuent et contribueront à façonner l'histoire de notre Ville* ».



En adhérant à une cause



En guise d'engagement formel en faveur de l'accès aux droits, les Villes de **Villeurbanne** (69) et de **Lyon** (69) ont signé la Déclaration des droits des personnes sans-abri, initiée par la Fondation Abbé Pierre et la FEANTSA (Fédération européenne des organisations nationales travaillant avec les sans-abris). Celle-ci détaille, en quatorze articles, les droits fondamentaux des personnes sans-abri que les institutions publiques doivent veiller à garantir.

→ <https://www.fondation-abbe-pierre.fr/droitsdespersonnessansabri>

LA PLATEFORME DES COLLECTIVITÉS SOLIDAIRES AVEC SOS MÉDITERRANÉE

En 2020, l'association a reçu le soutien d'un nombre croissant de collectivités territoriales, qui affirment l'inconditionnalité du sauvetage en mer. En 2021, à l'initiative du **Département de Loire-Atlantique** (44), de la **Ville de Paris** (75) et de la **Région Occitanie**, se crée la plateforme des collectivités solidaires avec SOS Méditerranée, afin de fédérer autour de l'objet de l'organisation.



Ces collectivités apportent un soutien financier indispensable à SOS Méditerranée. Elles constituent également une caisse de résonance pour les citoyennes et les citoyens mobilisés sur leur territoire, en facilitant leurs actions de témoignage et de sensibilisation.

Plusieurs collectivités du réseau ANVITA sont engagées au sein de la plateforme : **Bègles** (33), **Bordeaux** (33), **Région Bourgogne-Franche-Comté**, **Région Centre-Val de Loire**, **Clermont-Ferrand** (63), **Grenoble** (38), **Lyon** (69), **Marseille**, **Martigues** (13), **Melle** (79), **Metz** (57), **Montpellier** (34), **Montreuil** (93), **Nantes** (44), **Région Occitanie**, **Paris** (75), **Poitiers** (86), **Strasbourg** (67), **Saint-Denis** (93), **Tours** (37), **Le Vigan** (30) et **Villeurbanne** (69).

→ <https://toussauveteurs.org>

UN ACCÈS INCONDITIONNEL  
AUX DROITS À FAVORISER

Les collectivités territoriales ont des leviers d'action pour favoriser un accès inconditionnel aux droits, à travers des politiques inclusives et accueillantes.

Bien que l'accès à de nombreux droits est impossible sans le rôle de l'État, les collectivités sont appelées à défendre et faciliter cet accès pour toutes les personnes résidentes d'un territoire. Cette dynamique est possible grâce à un travail de collaboration transversale et pérenne entre tous les acteurs locaux, incluant les personnes concernées.



L'IDENTIFICATION DES PUBLICS SUR LE TERRITOIRE

Identifier et connaître les publics vulnérables, précaires et isolés présents sur son territoire est un pré-requis à des politiques publiques d'accueil et d'intégration cohérentes et efficaces. Au-delà du seul travail de quantification, il s'agit d'évaluer les besoins des personnes en fonction de leur situation.

**L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX (ABS) :** Ce dispositif est une obligation légale pour les CCAS et CIAS. Ce diagnostic sociodémographique local doit être réalisé au moins une fois par mandat. De par la souplesse de son cadre méthodologique, l'enjeu est de veiller à y inclure la pluralité des publics exilés, y compris ceux en situation irrégulière.

**DIAGNOSTICS COMPLÉMENTAIRES :** De leur propre initiative, certaines collectivités réalisent des diagnostics en partenariat avec d'autres structures. Ainsi, **Grenoble** (38) et le projet Migration Ville-à-Ville en Méditerranée (MC2CM) ont lancé un diagnostic du profil migratoire du territoire. La Ville de **Paris** (75) soutient et finance la Maraude migrants de France Terre d'Asile. Parmi ses missions, celle-ci évalue quotidiennement la situation sociale, humanitaire, juridique et administrative des personnes rencontrées.

**NUIT DE LA SOLIDARITÉ :** Ce temps fort annuel a été lancé par la Ville de **Paris** (75) en 2018 pour aller à la rencontre des personnes en situation de sans-abrisme et ainsi réaliser un diagnostic de leur situation et besoin à un instant donné. Plusieurs villes du réseau participent à cette 5<sup>ème</sup> édition du 20 janvier 2022 : **Paris** (75), **Marseille** (13), **Metz** (57), **Montpellier** (34), **Lyon** (69), **Bordeaux** (33), **Tours** (37) et **Saint-Denis** (93).

LA CO-CONSTRUCTION ENTRE LES ACTEURS LOCAUX

Afin d'offrir des solutions concrètes et pragmatiques d'accueil, il est nécessaire de co-construire les dispositifs et politiques avec l'ensemble des acteurs locaux en présence : collectivités, structures associatives, acteurs citoyens, personnes concernées, monde universitaire et l'État - lorsque cela est possible. La société civile, innovante et motrice, est une alliée incontournable dans l'élaboration et l'application des politiques publiques.

Ce fut l'axe de travail des volontaires de l'Alliance Migrations. Ainsi les Villes de **Montreuil** (93), de **Grenoble** (38) et du **Vigan** (30) ont participé au travail autour de cette alliance société civile-autorités locales.

De nombreuses collectivités établissent des dialogues inter-acteurs réunissant la pluralité des acteurs locaux engagés dans les solidarités. C'est notamment ce qu'ont entrepris les Villes de **Lyon** (69), **Paris** (75), **Strasbourg** (67) et **Bordeaux** (33), donnant lieu à des plans d'actions territoriaux en faveur de villes accueillantes. **La Roche-sur-Foron** (74) propose des temps réguliers entre la collectivité et les associations, ces dernières étant invitées à définir l'ordre du jour.

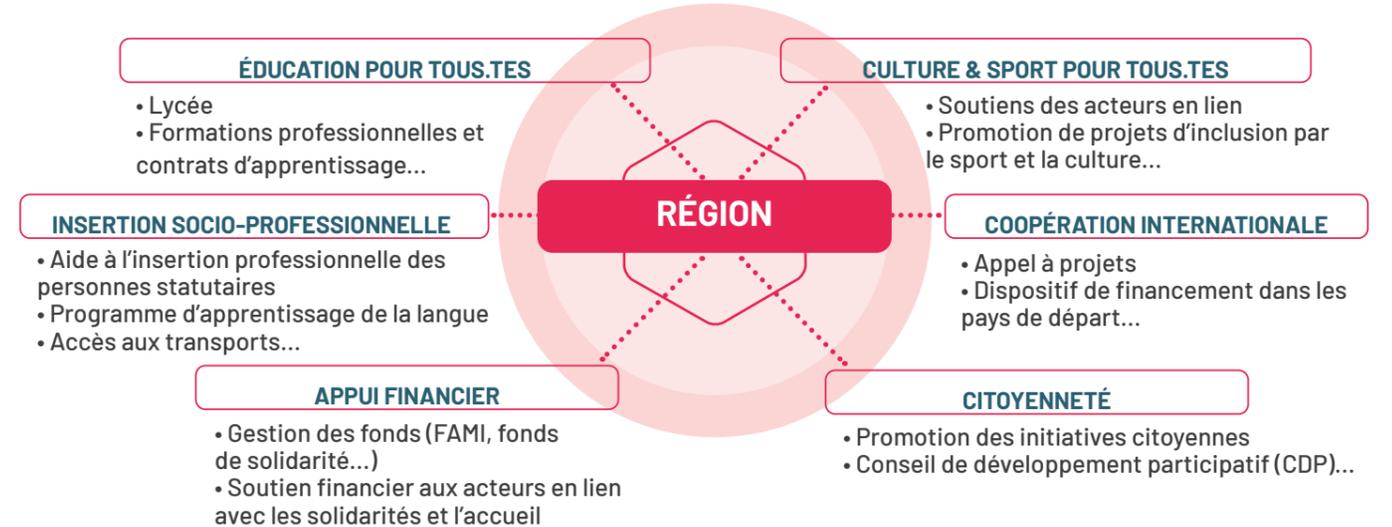
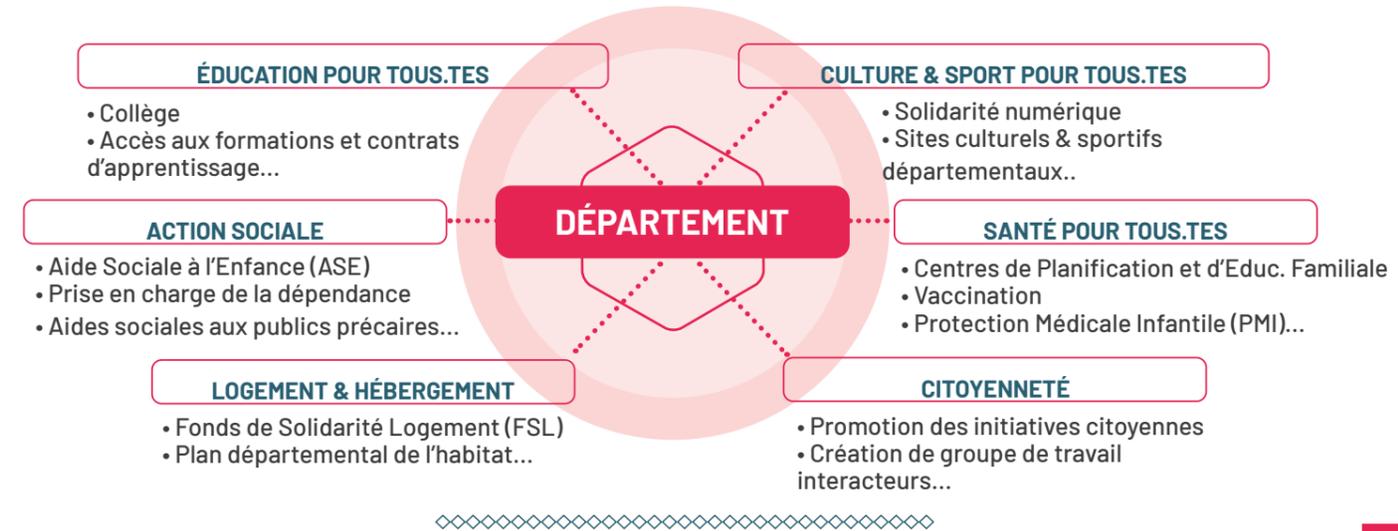
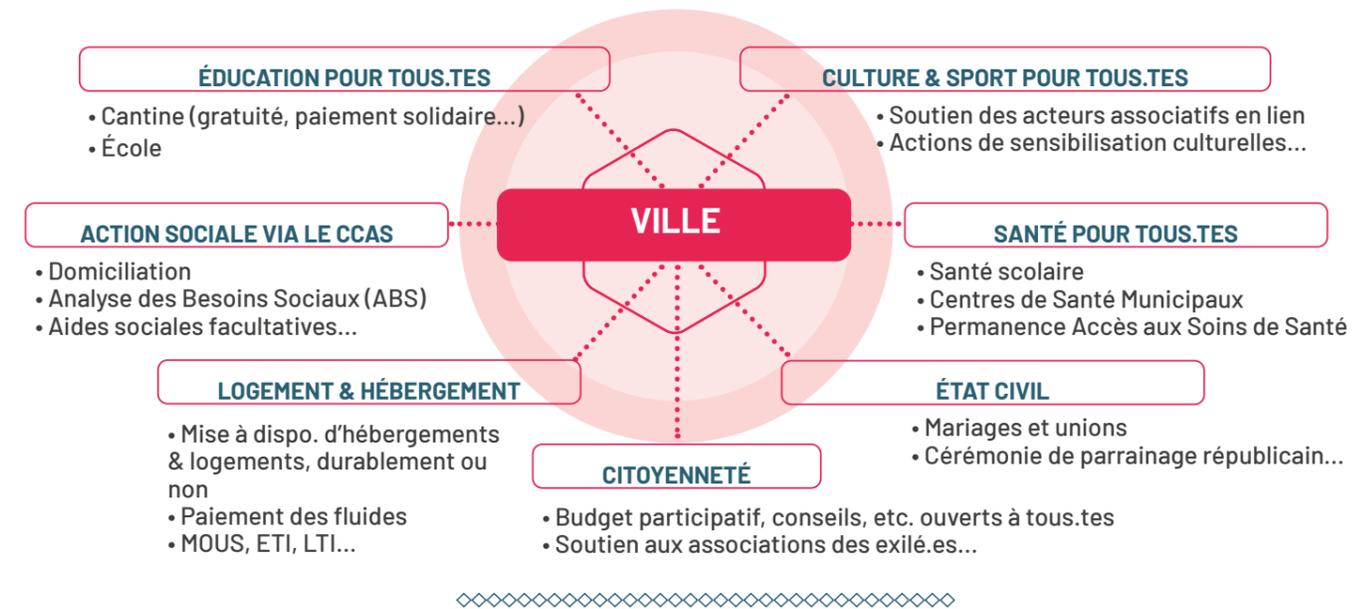
LA COLLABORATION TRANSVERSALE ENTRE LES SERVICES DE LA COLLECTIVITÉ

La collaboration transversale garantit une meilleure coordination entre les services et permet de penser l'accueil comme un enjeu global des territoires.

Cette démarche peut être facilitée par la création de postes dont la vocation est transversale par essence. Par exemple, les Villes de **Bordeaux** (33), **Malakoff** (92), **Fontenay-sous-Bois** (94), **Strasbourg** (67), **Poitiers** (86) et **Villeurbanne** (69) mettent en place des postes dédiés à la « ville accueillante ».

Afin d'améliorer la collaboration entre agents et élu.es, la Ville de **Grenoble** (38) a réalisé une cartographie de ses services et compétences liés à l'accueil des personnes exilées. Ce panorama retrace les différents secteurs qu'une famille nouvellement arrivée sur le territoire est susceptible de rencontrer ou de nécessiter.

L'ANVITA, en tant que réseau de collectivités territoriales, a élaboré un guide des compétences en matière d'accueil inconditionnel :





## L'accès à l'information

Plusieurs collectivités mettent en place des dispositifs ou outils en vue de favoriser l'accès des personnes exilées à l'information dont elles pourraient avoir besoin.



**GUIDES** : La Ville de Nantes (44), en lien avec son Conseil Nantais pour la Citoyenneté des Étranger.es, a créé le guide « Bienvenue à Nantes. Guide à l'usage des résident.es étranger.es ». Régulièrement réédité et disponible en cinq langues, il recense des informations sur les démarches administratives, mais

La Ville de Montreuil (93) travaille actuellement à la mise en place d'un tel espace numérique sur son territoire. Pour garantir une accessibilité maximale aux informations, une duplication physique et numérique de la plateforme est pensée.



**GUIDES PORTÉS PAR DES ASSOCIATIONS** : Les collectivités ont alors la possibilité de les soutenir voire de s'y associer dans le cadre d'un partenariat.

C'est ce qu'ont entrepris les Villes de Paris (75) et de Strasbourg (67), qui soutiennent respectivement les associations Watizat et Solinum. Ces deux structures sont présentes dans d'autres territoires en France.

→ <https://watizat.org/> ;

→ <https://soliguide.fr/>



**PLATEFORMES NUMÉRIQUES** : C'est notamment le cas du site de Grenoble (38) qui, en plus

de référencer les informations nécessaires pour les personnes vulnérables, oriente les propositions d'aides venues de citoyen.nes.

→ <https://www.solidarites-grenoble.fr/>

**LE LANGAGE FALC (facile à lire et à comprendre)** : Il peut être mobilisé pour faciliter l'accès à l'information aux personnes analphabètes, illettrées ou ne maîtrisant pas la langue française. Il s'agit de transcrire visuellement des informations écrites. Au sein du réseau, cette méthode est notamment développée par la Ville de Bordeaux (33) sur ses dépliants et affichages.

### LA PLATEFORME RÉFUGIÉS.INFO



Dans le cadre de ses missions, la DiAir porte une plateforme collaborative d'information qui a pour vocation de renseigner les personnes BPI sur les principaux besoins de leur quotidien (logement, alimentation, apprentissage du français...). Disponible en sept langues et en version audio, la plateforme recense des informations sur l'ensemble de l'Hexagone.

→ <https://www.refugies.info/>



## L'accompagnement

Les collectivités peuvent soutenir ou être à l'initiative d'une permanence juridique d'accès aux droits.

**LIEUX-RESSOURCES** : Les villes de Fontenay-sous-Bois (94), de Martigues (13) et de Saint-Denis (93) proposent un service d'accueil et d'informations administratives et juridiques en matière de droit au séjour et d'accès à la nationalité, mais parfois également dans d'autres domaines juridiques.

**PERMANENCES MOBILES** : La Ville de Nantes (44) soutient les permanences mobiles de l'association AAD-Nouvelles Voies Pays de la Loire.

La Ville de Montreuil (93) soutient financièrement des avocats du GISTI pour accompagner les personnes dans les foyers de travailleur-euses.

Le CCAS de la Ville de Grenoble (38) met directement en place ce type de service via sa Caravane des droits. En outre, une équipe de dix écrivains et écrivaines

publiques à vocation sociale assure un service d'aide et de rédaction de documents administratifs dans le cadre de permanences délivrées au sein des Maisons des Habitants de la Ville.

**PERMANENCES JURIDIQUES POUR LES SERVICES DES COLLECTIVITÉS** : Afin d'outiller sur les questions liées au droit des personnes étrangères, la Métropole de Nantes (44) a contractualisé avec l'association Intérêt à Agir (IAA), à raison de deux permanences par semaine.

A Strasbourg (67), l'association locale Foyer Notre Dame déploie gratuitement, en partenariat avec la Ville et la DiAir, une permanence téléphonique et email pour informer les professionnel.les et bénévoles intervenant auprès de personnes BPI.



## La domiciliation

La domiciliation est une obligation légale des CCAS, qui permet l'ouverture des droits des personnes. L'ensemble des collectivités doit donc veiller à sa bonne mise en œuvre, voire travailler à faciliter son accès, comme le promeuvent de nombreuses associations, dont l'ANVITA.

La ville de Bègles (33) a engagé une politique volontariste de domiciliation inconditionnelle, en joignant à la démarche un rendez-vous avec un.e travailleur.se social.e chargé.e d'attester le lien avec le territoire.

Avec l'appui de Médecins de Monde, la Ville de Bordeaux (33) a mis à jour ses services de domiciliation, en

n'exigeant plus aucune présentation de documents. En partenariat avec la préfecture, le CCAS de la Ville de Saint-Denis (93) a mis en place l'informatisation du service de domiciliation via la création de l'application DomVil, tout en maintenant une permanence physique.

### L'ALLER-VERS

Cela consiste à aller chercher les personnes qui se sentent éloignées, non-désirées ou illégitimes à bénéficier des services publics. Il s'agit de renverser la relation verticale pour instaurer un lien de confiance. Cela passe notamment par la mise en place d'espaces informels et par le déplacement physique des professionnel.les vers les lieux de rencontre (quartier, squat, sortie d'école, centre de distribution etc.).

Pour aller plus loin : Pimms Médiation. Présents dans 69 territoires, ces interfaces de médiation orientent, accompagnent et facilitent l'accès de tou.tes aux services nécessaires à la vie quotidienne.

→ <https://www.pimms.org/>



## La contestation face au non-accès aux droits

De nombreuses collectivités se mobilisent et interpellent l'État, la presse et leur population lorsque les droits des personnes exilées ne sont pas respectés.

**SOUTIEN DE CAS INDIVIDUELS :** Les Villes de **Relecq-Kerhuon** (29), de **La Flèche** (72), de **Fontenay-sous-Bois** (94) et de **Cherbourg-en-Cotentin** (50) ont respectivement apporter leurs soutiens à des personnes ayant reçu des Obligations de Quitter le Territoire Français (OQTF) en dépit de leur ancrage territorial. Ces mobilisations peuvent prendre la forme de pétition, de soirée de soutien, de rassemblement, d'alerte à la presse ou encore de courrier adressé à l'État (services déconcentrés et centraux).

**MOBILISATION AUTOUR D'UNE CAUSE COMMUNE :** La tribune d'octobre 2021 « jeunes majeurs étrangers : une situation absurde », portée par deux élu.es nantais.es et relayée par l'ANVITA, a récolté plus de 450 signatures

d'élu.es locaux et parlementaires. Elle a notamment été signée par plusieurs maires du réseau : **Arcueil** (94), **Bordeaux** (33), **Clermont-Ferrand** (63), **Fontenay-sous-Bois** (74), **Forges** (17), **Grenoble** (38), **Louvigny** (14), **Lyon** (69), **Schiltigheim**, **Strasbourg** (67) et **Tours** (37). Les OQTF envoyées à des jeunes majeur.es étranger.es à la sortie de l'Aide Sociale à l'Enfance y sont tout particulièrement dénoncées.

La Ville de **Rouen** (76), dans une lettre adressée au Préfet de la Seine-Maritime et de la Normandie, a alerté sur les conditions de traitement des demandes de régularisation. L'absence d'alternatives à la dématérialisation des procédures est particulièrement visée.

### L'ABSENCE D'ALTERNATIVES À LA DÉMATÉRIALISATION



L'ANVITA s'inscrit au sein d'un collectif inter-associatif engagé autour du plaidoyer commun « *manifeste pour un service public plus humain et ouvert à ses administrés* ». Celui-ci dénonce l'absence d'alternatives à la dématérialisation des procédures des services publics relevant des compétences de l'État. L'ANVITA s'est déjà mobilisée aux côtés du collectif par des interventions volontaires devant les tribunaux administratifs, au sein de requêtes contre la mise en place d'un système entièrement dématérialisé.

## A retenir...

Faciliter la domiciliation, c'est s'assurer de l'ouverture des droits des personnes.

Favoriser l'information, c'est permettre aux personnes de s'orienter plus facilement dans leurs démarches et au sein du territoire. Pour cela, il s'agit de diversifier les canaux de communication, les langues et les moyens d'expression.

Contester le non-accès aux droits, c'est utiliser l'outil juridique ou le message politique afin de dénoncer des situations intenable et d'interpeller pour changer les politiques nationales.

L'identification des publics vulnérables et l'aller-vers représentent des prérequis à instaurer pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques inclusives.



## La mise à l'abri inconditionnelle

La mise à l'abri inconditionnelle de toutes et tous est une compétence régalienne garantie par le Code de l'action sociale et des familles (CASF) Article L345-2-2 : « toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence ». Néanmoins, afin de pallier la défaillance de l'État, les collectivités territoriales déploient des efforts dans ce domaine, et ce souvent au-delà de leurs compétences.

**ACCUEIL DE TRANSIT:** La **Communauté d'Agglomération du Pays-Basque** (64) a mis en place un **centre d'accueil temporaire** pouvant recevoir 110 personnes de façon inconditionnelle. Ce centre est entièrement financé par l'intercommunalité et est géré par la commune de Bayonne. Dans ce contexte, le Président de la CA a engagé une démarche en contentieux pour demander une participation de l'État.

**HÉBERGEMENT D'URGENCE :** En partenariat avec l'État, la Ville de **Paris** (75) a ouvert son premier **Centre d'Hébergement d'Urgence** pour jeunes exilé.es, le temps du recours devant le juge des enfants. De son côté, la Ville de **Malakoff (92)** réserve 80 places du CHU présent sur son territoire à des personnes exilées.

A **Grenoble** (38), un **Centre d'Accueil Intercommunal**, établissement d'hébergement d'urgence, dispose de 87 places pour les personnes vulnérables.

Pour la quatrième année consécutive, **Montreuil** (93), en partenariat avec la Drihl 93, a ouvert un **gymnase municipal** pour les femmes sans abri durant la période hivernale. Enfin, de nombreuses collectivités prennent en charge les **nuitées hôtelières** des personnes qui ne sont pas hébergées par le 115 : **Bordeaux** (33), **Lyon** (69), **Tours** (37), **Rennes** (35).

**PLAIDOYER:** **Paris** (75) est engagée, depuis 2017, dans une démarche de **plaidoyer** auprès de l'État sur la mise à l'abri inconditionnelle. En novembre 2019, le Conseil de la Ville exprimait, dans un **vœu municipal**, « [interpeller] à nouveau l'État pour que les mises à l'abri, en lien avec la Ville de Paris, soient systématiques et plus rapides ». Cette stratégie est aujourd'hui portée par l'ANVITA autour du **texte** « *Demande de concertation et de collaboration pérenne entre l'État et les collectivités sur la mise à l'abri inconditionnelle, l'accueil et l'intégration des exilé.es* ».

### FONDS DE LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME DE NANTES MÉTROPOLE

Depuis mars 2021, la **Métropole de Nantes** (44) s'engage à **dédier 1% du budget métropolitain** pour apporter une solution d'hébergement pour les personnes en situation de sans-abrisme d'ici 2026, soit 10 millions d'euros. Les communes pourront demander un financement auprès de la Métropole pour réaliser leurs projets de mise à l'abri, devant respecter plusieurs conditions : logement d'au moins trois mois, accompagnement social individuel, offre d'un relogement en cas de sortie du site... Le 10 décembre 2021, les quatre premiers projets soutenus par le fonds ont été validés en conseil métropolitain.



## La mise à disposition de logements municipaux

De nombreuses collectivités mettent à disposition des logements municipaux, à titre gracieux et sans condition de durée, en vue de loger les personnes exilées en situation de sans-abrisme ou de mal-logement. Plusieurs collectivités du réseau mettent à disposition des logements municipaux à des associations qui assurent la gestion du lieu et l'accompagnement des personnes logées.

À titre d'exemple, la Ville de **Granville** (50) a signé une **convention** avec l'association Port d'Attache afin de loger une mère de famille et ses trois enfants.

En 2018, la Ville de **Forges** (17) a mis à disposition un logement municipal pour une famille exilée, grâce à un conventionnement avec l'association Solidarité Migrants La Rochelle.

La Ville de **Cherbourg-en-Cotentin** (50), en lien avec l'association Coallia, a conventionné quinze logements, dits maisons d'accueil inconditionnel.

La Ville de **Marseille** (13) a mis à disposition deux bâtiments municipaux au bénéfice d'associations, dans le but d'héberger des femmes et des familles en situation de sans-abrisme.

**Grenoble-Alpes Métropole** (38) soutient le projet l'Abri Jeunes, co-porté avec les acteurs locaux et le CCAS de

**Grenoble**. La Métropole a notamment financé la réalisation des travaux et a mobilisé huit hébergements, à destination de 24 jeunes exilé.es.

En parallèle, certaines collectivités territoriales confient la gestion de leurs logements municipaux mobilisables à leurs Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS / CIAS).

Ainsi, la Ville de **Bordeaux** (33), après une période d'inventaire de son patrimoine municipal disponible, a donné en gestion à son CCAS les logements habitables immédiatement ou après quelques travaux. Ceux-ci ont été mobilisés pour des familles vulnérables et à droits incomplets. Le CCAS en assure le **paiement de l'assurance et des fluides**.

Également, la Ville de **Grenoble** (38), à travers son CCAS, accueille plus de 400 personnes sur des places d'hébergement, dont plus de la moitié sont financées sur fonds propres.

### DAHO-DALO

L'État garantit deux droits au recours pour les personnes en demande d'hébergement ou de logement social :

1. Un droit à l'hébergement opposable (DAHO) pour les personnes n'ayant pas reçu de réponse adaptée à leurs demandes d'accueil dans une structure d'hébergement ;
2. Un droit au logement opposable (DALO) pour les personnes n'ayant pas reçu de proposition de logement social adaptée à leur situation. Ce droit est soumis à différentes conditions, notamment la possession de la nationalité française ou d'un titre de séjour valide.

La Ville de **Grenoble** (38) a mis en place une **Équipe Juridique Mobile (EJM)**, constituée de travailleur.es pair-es et appuyée par des juristes rattaché.es à l'Université Grenoble Alpes, qui travaillent à faire valoir le droit au logement ou à l'hébergement opposable (DAHO/DALO) pour les personnes concernées.



## L'habitat intercalaire

L'habitat intercalaire désigne des projets de courte ou moyenne durée, nécessitant une mise à disposition de terrains ou bâtiments temporairement vacants, et ce à des fins sociales. Ces projets se mettent en œuvre via deux outils juridiques : la convention d'occupation temporaire et le commodat (ou prêt à usage).

**IDENTIFICATION DES SITES** : Plusieurs villes ont entamé une démarche d'identification des sites temporairement disponibles sur leur territoire, dans l'optique de mettre en place un calendrier à long-terme de leur mise à disposition. C'est notamment le cas de **Bordeaux** (33), **Montpellier** (34), **Lyon** (69) et **Grenoble** (38). La Ville de **Paris** (75) s'est formellement engagée dans cette dynamique, via sa « charte en faveur du développement de l'occupation temporaire comme outil au service du territoire parisien ».

**LOGEMENTS DANS LE DIFFUS** : La Ville de **Montpellier** (34) déploie, en lien avec les acteurs locaux, différents projets d'habitat intercalaire, à l'instar d'une maison et du terrain adjacent, confiée par la Ville à l'association Gestare pour une durée de trois ans. L'objectif est d'y établir un lieu d'hébergement, de vie commune et d'accompagnement pour une vingtaine de personnes.

**LOCAUX D'ACTIVITÉ** : La Ville de **Villeurbanne** (69), la **Métropole du Grand Lyon** (69) et l'État portent ensemble le projet du Château Gaillard, pour une durée de cinq ans. Cette ancienne résidence de personnes âgées a été transformée en espace d'innovation sociale, composée de 114 appartements individuels et de pièces partagées. Le lieu accueille divers publics en situation de vulnérabilité.

**TERRAINS VACANTS** : Sur le foncier libre de la collectivité, des modulaires peuvent être aménagés. **Montreuil** (93) et ses acteurs locaux prévoient d'héberger deux MNA et deux compagnons bâtisseur-euses dans quatre micro-maisons autonomes. La **Métropole de Lyon** (69) a installé ces dites tiny houses pour hébergement des femmes seules avec enfants.

### MOUS, ETI ET LTI

Ces dispositifs expérimentaux sont souvent sollicités dans le cadre d'une démarche de résorption des situations de squat et bidonvilles, pour accompagner les familles vers du logement pérenne. **Bègles** (33) dispose d'une MOUS à destination des 35 familles exilées, en coopération avec l'État. En parallèle, des espaces et logement temporaires d'insertion (ETI et LTI) ont été respectivement ouverts par la **Métropole** et la Ville de **Bordeaux** (33).

**Pour aller plus loin** : Retrouvez la fiche pratique « Mobilisation du foncier vacant », réalisée par le CNDH Romeurope en partenariat avec l'ANVITA. Aussi, le CNDH Romeurope anime un Club des collectivités engagées, invitant les élu-es qui le souhaitent à venir échanger et s'outiller sur l'accompagnement des populations Roms.

## A retenir...

Communiquer au fil de l'eau avec le voisinage est primordial pour s'assurer du bon ancrage d'un projet d'hébergement ou de logement : par exemple via des temps d'échange pour présenter le projet d'habitat.

Mettre en place de solutions d'hébergement temporaires visant à répondre aux urgences sans perdre de vue l'accès au droit commun par des solutions de logement pérennes.

Assurer un accompagnement social et juridique des publics, notamment vers l'autonomie.

Penser la mixité des publics et l'hybridation des usages : éviter une concentration des populations précaires et des phénomènes d'exclusion ; s'engager pour l'inconditionnalité ; mettre en œuvre un projet d'innovation sociale, associatif et citoyen.

Agir dans une perspective d'anticipation : s'engager dès le début du mandat politique, mener une veille des terrains et bâtis vacants et prévoir la sortie des sites.

**Pour aller plus loin** : En 2021, l'ANVITA a animé un groupe de travail Hébergement d'urgence et logement. Session 1 : Résorption des squats et des bidonvilles. Session 2 : L'habitat intercalaire. Session 3 : Lieux communaux de mises à l'abri inconditionnelles. Le guide synthétique de ces trois sessions est disponibles dans l'onglet « Ressources ANVITA » du site internet. N'hésitez pas à solliciter la coordination pour accéder aux compte-rendus.



## L'accès aux soins

**DIAGNOSTIC THÉMATIQUE :** La Ville de **Strasbourg** (67) et la DiAir ont co-financé une étude sur la prise en charge et l'accueil des personnes exilées arrivées sur le territoire, sous le prisme de la santé. Menée par l'association Parole sans Frontière, l'étude dresse plusieurs conclusions : l'impact négatif sur la santé de conditions d'accueil insuffisantes ; le besoin de prise en compte de la santé mentale ; la nécessité de recourir à une prise en charge psychosociale. Les recommandations de l'étude permettront à la Ville d'adapter sa politique dans le domaine.

**MÉDIATION EN SANTÉ :** La Ville de **Nantes** (44) déploie une mission de médiation au sein des bidonvilles et terrains d'insertion temporaires ; un partenariat avec une association mobilisant des interprètes, médiateurs et

médiatrices lors des rendez-vous médicaux... L'objectif est de faciliter l'accès aux droits, de promouvoir la santé via des actions de prévention et de prémunir les ruptures de parcours de soin.

**LIEUD'ACCÈS AUX SOINS :** Le Relais Georges Charbonnier de la Ville de **Poitiers** (86) assure dans un même lieu une prise en charge de santé globale des personnes vulnérables : soutien aux démarches administratives pour l'accès aux soins, consultations et soins médicaux, écoutes spécialisées, bilans bucco-dentaires, repas et accompagnement social spécifique. Ces services sont proposés par le CCAS, le Centre Hospitalier Universitaire, l'établissement local spécialisé en psychiatrie et santé mentale et trois associations.

### LES PERMANENCES D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ (PASS)

En application du Code de la Santé Publique (CSP), les établissements publics de santé mettent en place des PASS. Ces dispositifs innovants permettent aux personnes en attente d'ouverture de droits, sans couverture maladie ou avec une couverture maladie non optimale de disposer de soins, de Consultations Précarité d'Accès à la Santé (CPAS) et d'un accompagnement social.

De nombreuses villes en ont sur leur territoire : **Bordeaux** (33), **Lyon** (69), **Marseille** (13), **Metz** (57), **Montpellier** (34), **Nantes** (44), **Paris** (75), **Poitiers** (86), **Strasbourg** (87), **Tours** (37)...

À **Montreuil** (93), cette PASS hospitalière est complétée par le dispositif PASS ambulatoire afin de faciliter l'accès à des soins extra-hospitaliers aux personnes en situation de précarité.

### CAMPAGNES DE VACCINATION

Dans le contexte sanitaire lié à la Covid-19, le **département de la Seine-Saint-Denis** (93) a mis en place un bus d'information et de vaccination. Ainsi, du personnel médical et 40 habitant.es du territoire, formé.es en tant qu'ambassadeur.rices, vont à la rencontre des personnes vulnérables au plus proche de leur lieu de vie pour les informer, les vacciner et les sensibiliser aux gestes barrières.



## La santé mentale

**La prise en charge des souffrances psychologiques, psychiques et psychosociales des personnes exilées est un élément essentiel pour des politiques d'accueil respectueuses des droits et des besoins fondamentaux des individus. Plusieurs Villes contribuent au financement d'associations spécialisées dans le soutien psychologique des personnes exilées.**

Parmi elles, la Ville de **Paris** (75) soutient le Centre Primo Levi d'abord, qui offre un accompagnement pluridisciplinaire des personnes victimes de traumatismes liés à l'exil ; Traces Réseau Clinique International ensuite, qui assure des activités psychothérapeutiques pour les personnes souffrant de traumatismes provoqués par la guerre, la torture ou la violence politique ; et Le Chêne et l'Hibiscus enfin, qui propose des permanences d'écoute et de consultation psychologique.

De la même manière, la Ville de **Strasbourg** (67) soutient,

dans le cadre de son Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugié.es (CTAIR) signé avec l'État, l'association Parole sans frontière, qui apporte un soutien thérapeutique aux personnes accueillies via une approche psychocorporelle.

Le CCAS de la Ville de **Bègles** (33) finance une permanence d'accompagnement et de consultation pour les personnes ayant subi des parcours traumatisants. Ce service est assuré par un.e psychologue de l'Association Méditation Interculturelle (AMI).



## L'accès aux infrastructures sanitaires et d'hygiène

**L'accès à l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement (EHA) est un droit fondamental et un impératif légal de santé publique qui relève de la responsabilité des communes. Ces politiques sont notamment à destination des habitant.es des bidonvilles et des squats.**

**DISPOSITIFS SANITAIRES :** De nombreuses municipalités travaillent au renforcement de leur politique d'accès à l'eau, d'assainissement et de ramassage des ordures au sein des sites présents sur leur territoire, à l'image de **Fontenay-sous-Bois** (94).

À **Montpellier** (34), le service communal d'hygiène et de santé travaille à la mise en place régulière de ramassage des déchets, d'opération de dératisation et de nettoyage du site.

**ACCÈS INCONDITIONNEL À L'HYGIÈNE :** La Ville de **Marseille** (13), en partenariat avec l'État, a ouvert un pôle d'hygiène municipal proposant des douches, une laverie, des vestiaires ainsi qu'un accompagnement médico-social.

La Ville de **Villeurbanne** (69) distribue gratuitement des produits d'hygiène aux habitant.es des squats. Son CCAS, avec la **Métropole du Grand Lyon** (69), a voté une subvention à la Croix Rouge pour l'acquisition et l'installation de quatre toilettes et deux douches sur un de ses bidonvilles.



## L'alimentation

**Les collectivités territoriales font face au défi de la précarité alimentaire sur leur territoire. Il s'agit de défendre et garantir le droit à l'alimentation pour toutes et tous.**

**SOUTIEN DE STRUCTURES ASSOCIATIVES :** La commune de **Louvigny** (14) soutient l'AMAP loupicienne qui redistribue ses paniers non récupérés aux personnes exilées. De plus, chaque semaine, un panier suspendu est réservé pour une famille en situation de précarité.

Les Villes de **Metz** (57), **Lyon** (69) et **Strasbourg** (67), en lien avec les banques alimentaires régionales, soutiennent financièrement ProxiDon, une plateforme numérique de dons alimentaires qui met en lien des associations d'aide alimentaire avec des donateurs de surplus ou invendus consommables. Ces ressources alimentaires peuvent ensuite être redistribuées, via les associations, en paniers repas, via des maraudes, au sein des hébergements sociaux et lieux d'accueil, des CCAS ou encore des épiceries sociales et solidaires.

**APPEL À PROJETS :** Dans le cadre de son budget participatif, la Ville de **Paris** (75) a lancé l'appel à projets « alimentation pour tous, l'alimentation et les cuisines partagées ». Plus de 25 projets ont été sélectionnés pour être financés à hauteur d'1,5 millions d'euros. Ces projets de solidarité alimentaire visent notamment à ouvrir des cuisines d'institutions sociales pour des personnes en situation de précarité.

La **Métropole Rouen Normandie** (76) a lancé, en juillet 2021, l'appel à projets « Métropole Nourricière » visant à accompagner le développement de projets d'auto-production alimentaire accessibles à tou.tes. Parmi les

lauréats, deux projets ambitionnent l'approvisionnement en circuit court d'une cantine, d'une épicerie sociale et d'une association de lutte contre la précarité.

**CONSTRUCTION DE PROJETS :** La Ville de **Villeurbanne** (69) travaille à la mise en place, à l'horizon 2022, d'un nouveau tiers-lieu alimentaire à destination des personnes sans-abri hébergées à l'hôtel ou dans des habitats informels. Ce projet social, porté en lien avec les associations du territoire, s'inscrit dans le cadre d'un appel à projets lancé par la Dihal).

En 2014, le Secours Catholique, le Diaconat Protestant, le chantier d'insertion La Remise, le CCAS et la Ville de **Grenoble** (38) fondent l'association Episol. Celle-ci gère une épicerie solidaire, notamment sur la base d'une tarification différenciée selon le quotient familial. Chaque année, elle distribue plus de 7 000 paniers solidaires dans les Maisons des Habitants de la Ville. En parallèle, l'association réalise des distributions au plus près des publics via son camion, « la mobile ».

→ <https://episol.fr/>

La Ville de **Bordeaux** (33) développe des « relais popote », espaces-cuisines mis à disposition de personnes vulnérables ne disposant pas de cuisine afin qu'elles aient accès à un lieu dédié à cet effet. Sollicitant le réseau associatif local, ce dispositif mobilise également le secteur marchand pour la récupération des invendus ou surplus.

### LE SAVIEZ-VOUS ?



**Les CCAS et CIAS sont au cœur de l'aide alimentaire territoriale, notamment via des aides sociales directes dédiées à l'alimentation. Il est possible de trouver plus d'informations et des formations via l'UNCCAS (Union Nationale des CCAS) :** → <https://www.unccas.org/>

## A retenir...

Travailler l'aller-vers est nécessaire pour se rapprocher des populations éloignées des centres de prévention et de soin ainsi que de l'information quant à leurs droits.

Prendre en compte les différences culturelles dans l'expression de la douleur via un important travail de traduction et de médiation interculturelle.

Développer des partenariats avec des services spécialisés pour une prise en charge précoce et adaptée.

Prendre en considération et évoquer les questions de santé dès la prise de contact avec les personnes.

Tenir compte de la spécificité des problématiques de santé liées à l'exil, nécessitant des soins spécialisés et adaptés.

Promouvoir une approche globale de la santé.

Pour aller plus loin : En 2022, l'ANVITA anime un groupe de travail Santé auquel les collectivités peuvent s'inscrire. Plus d'informations : → [contact@anvita.fr](mailto:contact@anvita.fr)



## La scolarisation et l'enseignement

**La scolarisation et l'éducation sont des droits fondamentaux. Faciliter leur accès est un facteur essentiel d'inclusion pour la jeune personne exilée et sa famille.**

**TARIFS SOLIDAIRES** : Calculés en fonction du quotient familial, ces tarifs concernent les frais de cantine ou les ALSH. À cet égard, la Ville de **Louvigny** (14) prend en charge la cantine et l'accueil lors des vacances scolaires. **Rouen** (76) a mis en place avec les associations locales un **cofinancement des dettes de cantine** aux familles sans ressource.

voies d'admission légales et sûres permettent aux réfugié-es d'obtenir un accès au système universitaire et un accompagnement administratif, social et financier de la Ville. Les personnes sont logées via les **colocations solidaires** de l'AFEV (Association de la Fondation Étudiante pour la Ville).

**GRATUITÉ DE LA CANTINE** : Depuis 2021, **Saint-Denis** (93) applique la gratuité de la cantine pour tous.tes les élèves de maternelle. Cette mesure s'étendra progressivement aux écoles élémentaires.

**SOUTIEN PUBLIC** : En 2021, **Malakoff** (92) a voté un **vœu de soutien** pour défendre les droits des jeunes exilé-es en apprentissage, dans le cadre d'une campagne de RESF 92 (Réseau Éducation Sans Frontières).

**BOURSES D'AIDE** : **Strasbourg** (67), avec l'Université, offre des bourses pour les étudiant.es réfugié.es.

**DIAGNOSTIC THÉMATIQUE** : Afin d'interroger l'accès à la scolarisation des MNA, **Poitiers** (86) a **soutenu la recherche-action** du laboratoire de recherche Migrinter, avec la Maison des Trois Quartiers.

**CORRIDOR UNIVERSITAIRE** : **Clermont-Ferrand** (63) soutient ce projet mené par l'Université avec le HCR. Ces

### LE SAVIEZ-VOUS ?



Seulement 3% des personnes réfugiées ont accès à l'enseignement supérieur dans le monde, contre un taux de 37% dans la population mondiale. [Source : HCR, 2019].



## La formation linguistique

**De nombreuses collectivités lient leurs offres en formation linguistique de leur politique éducative et culturelle avec des projets d'insertion sociale et professionnelle plus vastes.**

**ATELIERS DE LANGUE** : **Nantes** (44) offre des ateliers de conversation en français avec les Nantais-es, gratuits et réguliers, dans plusieurs médiathèques. Les agents ont pu participer à une formation-action au centre de formation CLPS.

**Rouen** (76) a créé la plateforme ALICE (Accueil, Linguistique, Information et Conseil des Étrangers primo-arrivants). Située dans deux QPV, elle accueille et oriente les personnes après une analyse de leur niveau linguistique et de leur parcours professionnel.

**PROJETS SOCIO-LINGUISTIQUES** : La coordination sociolinguistique de **Montreuil** (93) s'appuie sur la mise en réseau d'acteurs associatifs du territoire pour différentes offres : formations linguistiques, accompagnement social, visites culturelles, etc. Le dispositif est co-financé avec l'État.

Le Dispositif de Formation Linguistique (DFL), financé par la **Bourgogne-Franche-Comté**, offre un apprentissage du français à toutes les résident-es du territoire, dans un objectif d'insertion professionnelle (attestation de reconnaissance des compétences acquises, possible certification en langue française, financée par la Région...)



## L'insertion professionnelle

**Les dispositifs d'insertion professionnelle peinent à être inconditionnels, les personnes en précarité administrative rencontrant de nombreux obstacles pour accéder au marché de l'emploi.**

**SOUTIEN FINANCIER DE PROJETS** : Les régions ont un rôle phare pour l'accès à l'emploi et la formation. Ainsi, l'Occitanie propose une aide pour les projets visant l'insertion professionnelle des BPI ou ayant le statut de DA (déploiement de parcours d'accompagnement vers et dans l'emploi, création d'activité...).

Depuis 20 ans, **Grenoble-Alpes Métropole** (38) porte le Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi (PLIE), visant à favoriser le retour à l'emploi des publics vulnérables, et dans lequel s'inscrit le programme RISING, Refugees Inclusion and employment INtegrated program in Grenoble-Alpes Métropole, un programme destiné aux BPI.

**DISPOSITIFS CO-CONSTRUITS** : **Notre-Dame-de-l'Osier** (38) a co-œuvré avec la société civile à la création de Tero Loko, un lieu d'accueil et d'insertion socio-professionnelle pour des habitant.es du territoire, notamment réfugié-es. **Montreuil** (93), l'incubateur La Ruche et de nombreux partenaires accompagnent tous les ans une trentaine de réfugié-es dans la création de leurs projets d'entreprise et d'association.

**CREATIONS D'OFFRES D'EMPLOI** : **Saint-Pierre-d'Entremont** (73) a suggéré un emploi municipal vacant à la préfecture afin d'appuyer la demande de régularisation de personnes sur son territoire. La famille a finalement obtenu leur titre de séjour et le père a pris ses fonctions. La Ville de **Die** (26) a créé une commission économique sur l'accès au travail des personnes exilées, primordial pour faciliter leur intégration.

### LE SAVIEZ-VOUS ?



La circulaire du 28 novembre, « circulaire Valls », prévoit une admission exceptionnelle au séjour au titre du travail « dès lors que l'étranger justifie : d'un contrat de travail ou d'une promesse d'embauche [...] ; d'une ancienneté de travail de 8 mois, consécutifs ou non » notamment.

**SOUTIEN PUBLIC AUX PERSONNES** : Plusieurs Villes, comme **Malakoff** (92) ou **Alfortville** (94), ont voté des vœux de soutien aux luttes menées par les sans-papiers travaillant sur leur territoire. **Montreuil** (93), après des années de lutte aux côtés des travailleur.euses du foyer

Bara, a obtenu justice sur le caractère inhabitable de l'ancien foyer. Avec l'État, la mairie lance désormais la construction d'une nouvelle résidence de 160 logements pour les reloger.

### PATRON.S SOLIDAIRES

Début 2021, Stéphane Ravacley, boulanger à Besançon (25), initie une grève de la faim face à la procédure d'expulsion de Laye, son jeune apprenti étranger isolé. Laye bénéficie finalement d'une régularisation temporaire. Depuis, 6 grèves de la faim ont eu lieu et 250 appels et 40 pétitions ont été lancés. Cette initiative est à l'origine de l'association Patron.nes Solidaires. Aujourd'hui, elle se déploie à Caen (14), Lille (59), Limoges (87), Nantes (44), Rennes (35) et Toulouse (31).



## L'accès aux transports



**L'accès aux transports en commun, scolaires, départementaux ou régionaux est un élément incontournable pour permettre aux personnes de s'autonomiser et de se déplacer dans le territoire.**

**GRATUITÉ :** La **Région Centre-Val de Loire** a instauré la **gratuité** des transports régionaux pour les jeunes. Ce droit est ouvert inconditionnellement à tous.tes les jeunes, incluant les MNA.

**TARIFS SOLIDAIRES :** En **Région Occitanie**, le tarif **SolidariO'** permet d'importantes réductions pour les TER et les lignes routières du territoire. En 2021, le tarif préférentiel a été ouvert aux DA et aux BPI pendant les deux années suivant l'obtention de leur statut.

## Le sport et la culture



**L'accès au sport et à la culture de toutes et tous est un facteur essentiel pour bien et mieux vivre.**

**INVITATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES :** Le **Centre-Val de Loire** s'assure, dans son plan régional de la « culture pour tou·tes », d'atteindre un public jeune potentiellement éloigné de son dispositif d'accès inconditionnel à l'offre culturelle et sportive en offrant des **places d'événements culturels** à des associations qui viennent en aide aux personnes exilées afin de les redistribuer.

### SOUTIEN D'ASSOCIATIONS :

La Ville de **Villeurbanne** (69) soutient l'association Sporting Club International Villeurbanne, **plateforme ouverte à tous.tes les exilé.es et acteurs de la solidarité**. Derrière le sport, le club propose des **activités d'accès aux droits**, d'alphabétisation, d'éducation populaire, de

logement, de culture et d'alimentation.

**Paris** (75) et **Marseille** (13) soutiennent soutient l'Association des Artistes en Exil (AA-E) qui accompagne des artistes exilé.es, toutes disciplines confondues, en les aidant dans **leurs démarches artistiques et professionnelles**.

→ <https://aa-e.org/fr/>

Dans le cadre de son CTAIR, la Ville de **Strasbourg** (67) participe au financement de l'association Zakoté, qui organise annuellement **trois week-ends d'ateliers de chant** pour les personnes réfugiées et les acteurs qui les accompagnent. Le programme se clôt avec un **concert de restitution**.

### CTAI - CONTRATS TERRITORIAUX D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION



Des CTAI peuvent être signés entre l'État, via la DiAir et les collectivités pour financer différents volets (accès aux soins, logement...). Bien que conditionnels, ils se sont étendus aux personnes DA, réfugié-es et primo-arrivant-es avec titre de séjour en 2021. 18 collectivités dont **Bordeaux** (33), **Clermont-Ferrand** (63), **Grenoble** (38), **Lyon** (69), **Marseille** (13), **Montpellier** (34), **Nantes** (44), **Paris** (75), **Poitiers** (86), **Rouen** (76) et **Strasbourg** (67) l'ont déjà signé.

**Pour aller plus loin :** D'autres contractualisations avec l'État existent. La Ville de **Marseille** (13) a signé, fin 2021, une Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi (CALPAE), une première en France pour une commune, pour financer des actions innovantes pour les publics en grande précarité.

# A retenir...

La scolarisation des enfants peut être amplement facilitée par les communes, notamment par la tarification solidaire ou la gratuité de la cantine et du périscolaire. C'est également un moyen d'inclusion des parents d'élèves.

Les régions sont des actrices clés pour les questions professionnelles, de transport, de culture et de sport. Elles sont davantage dans une démarche de soutien des acteurs locaux et ont la possibilité de s'assurer de l'inconditionnalité de leurs aides.

Les contrats territoriaux ne sont pas inconditionnels par définition, mais ils peuvent venir soutenir des publics en situation de précarité et offrir une complémentarité dans l'accueil apporté. Ce sont des espaces d'échange entre l'État et les territoires, où ces derniers peuvent éventuellement être entendus et soumettre des recommandations.

L'enjeu du transport est crucial notamment en zone rurale : sans un accès facilité aux transports, l'accès aux autres droits est complexifié (démarches administratives, enseignement, insertion professionnelle, accès aux systèmes de soin, ...).

**Pour aller plus loin :** En 2022, l'ANVITA anime un groupe de travail Éducation auquel les collectivités sont invitées à participer. Plus d'informations : → [contact@anvita.fr](mailto:contact@anvita.fr)



## La création d'association

**La création et la gestion de structures associatives par les personnes exilées elles-mêmes est un levier capital pour valoriser leurs compétences et développer leur pouvoir d'agir. Les collectivités peuvent encourager ce processus en apportant un soutien humain, politique, logistique, financier ou matériel.**

**ENCOURAGER LA CRÉATION D'ASSOCIATION :** La Ville de **Montpellier** (34), dans le cadre de sa politique de résorption des bidonvilles et squats, appuie les habitant.es des sites à se regrouper en structure associative. C'est également ce qu'a entrepris la mairie de **Montreuil** (93) auprès des travailleur.euses exilé.es du foyer Bara. Cela permet des échanges facilités entre la mairie et les foyers. Les interlocuteur.rices sont d'autant plus représentatives qu'elles sont issues de processus démocratiques au sein d'AG d'association.

**PROMOUVOIR LEUR ENGAGEMENT :** Le **département de la Seine-Saint-Denis** (93), son centre de ressource Via le monde et sa Direction des Affaires européennes, internationales et de la Culture de la Paix ont lancé en 2016 la campagne « *les associations de migrants de la Seine-Saint-Denis s'engagent pour un monde solidaire et durable* ». Animée par des associations de personnes exilées, la campagne visait à rendre visible leur engagement dans le champ de la solidarité internationale.

## Le bénévolat inclusif



**Le bénévolat inclusif désigne l'implication volontaire et concrète des personnes bénéficiaires aux côtés des autres bénévoles dans les actions d'une association. Cette démarche de « faire avec » renverse la relation verticale en prônant la co-animation et la réciprocité des échanges.**

**SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS :** Les Villes de **Lyon** (69) et **Paris** (75) affichent leur soutien à l'association Singa, qui favorise les liens entre personnes réfugiées et personnes locales via des espaces de dialogues et de rencontres autour des passions de chacun.e. → <https://singafrance.com/>

### LE SAVIEZ-VOUS ?



**La liberté d'association des personnes étrangères date de la loi du 9 octobre 1981.**

# UNE CITOYENNETÉ LOCALE INCLUSIVE À ANIMER

La participation et l'exercice de la citoyenneté de toutes les personnes résidentes d'un territoire s'affiche comme le troisième pilier fondamental structurant un territoire accueillant. Cette posture induit l'exploration contemporaine d'une nouvelle forme de citoyenneté, inclusive et locale, où chacun.e peut appartenir, s'approprier et agir au sein de son territoire de résidence.

**PARTICIPER  
À LA VIE  
ASSOCIATIVE**  
p. 36

- La création d'association
- Le bénévolat inclusif
- Les ateliers

**PARTICIPER  
À LA VIE  
INSTITUTIONNELLE  
LOCALE**  
p. 38

- Dispositifs ouverts à tou.tes
- Dispositifs spécifiques aux personnes exilées
- L'évaluation des programmes avec les personnes concernées

**ÊTRE RECONNU·E  
EN TANT QUE  
PERSONNE  
RÉSIDENTE DU  
TERRITOIRE**  
p. 41

- L'accueil des nouvelles personnes
- Cérémonies de parrainage républicain
- Les cartes municipales

### OACAS

Juridiquement créés par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008, les Organismes d'Accueil Communautaires et d'Activités Solidaires (OACAS) sont des établissements sociaux qui assurent l'accueil inconditionnel de personnes vulnérables (logement, accompagnement social, soutien financier) en échange du respect des règles de vie communautaires et d'une participation aux activités. Les personnes bénéficient donc d'un statut original, ni salarié ni bénévole, favorisant leur insertion socio-professionnelle.

En lien avec Emmaüs France, la Ville de **Martigues** (13) a pour projet d'implanter un OACAS sur son territoire.



## Les ateliers

**Les personnes exilées peuvent prendre part à des ateliers participatifs sur la base du volontariat. Cette forme d'engagement s'établit dans un cadre défini et temporaire, facilitant ainsi la participation des personnes. Vecteurs de lien social, ces ateliers représentent également des espaces de partage de connaissance et d'expertise. Les collectivités territoriales peuvent alors porter ces projets d'ateliers participatifs, en lien avec les acteurs locaux.**

**ATELIERS SUR L'HOSPITALITÉ :** Pour créer son guide « Bienvenue à Nantes. Guide à l'usage des résident.es étranger.es », la Ville de **Nantes** (44) a organisé des ateliers participatifs avec les personnes concernées. Cela a notamment permis de se rapprocher au plus près de leurs besoins, de prévoir une traduction du dispositif en plusieurs langues et de le rendre plus facile d'utilisation.

**ATELIERS SUR DES SUJETS VARIÉS :** La Ville de **Melle** (79) propose aux habitant.es de l'Hébergement d'Urgence pour Demandeur.euses d'Asile (HUDA) de participer à

des ateliers en lien avec les envies et passions de chacun.e. Via ce programme, il s'agit d'améliorer leur intégration sociale, culturelle et civique. Un autre exemple est celui de la Ville de **Clermont-Ferrand** (63) qui, dans le cadre de l'Action équilibre alimentaire lancée en 2018, a proposé des ateliers collectifs gratuits aux bénéficiaires du suivi social du CCAS. Tous les quinze jours, et ce pendant trois mois, les personnes ont pu échanger sur un thème en lien avec l'alimentation, en présence d'une diététicienne-nutritionniste et de deux assistantes de service social.

## L'UNION DES ÉTUDIANTS EXILÉS



L'Union des Étudiants Exilés (UEE) est une organisation créée par et pour des étudiant.es exilé.es en 2018, à Paris. L'association défend un accès réel aux études supérieures et travaille à développer des conditions d'études favorables, via 4 axes d'action : la diffusion de l'information, le plaidoyer, l'accompagnement individuel et la formation collective.

L'UEE met en œuvre la participation de ses membres à différents niveaux : de la consultation sur les activités de l'association, à la co-décision lors des assemblées générales. Afin de garantir une égalité d'accès à la participation, l'association travaille à former et outiller ses membres sur les enjeux de gouvernance associative et de fonctionnement démocratique et institutionnel.

→ <https://uniondesetudiantsexiles.org/>

## TIERS-LIEUX

Les tiers-lieux sont des espaces privilégiés de création de lien social via des actions culturelles, citoyennes et festives. Hauts lieux de l'économie sociale et solidaires, un grand nombre de tiers-lieux conjuguent hébergement de personnes vulnérables et projet socio-culturel innovant. Ces espaces peuvent ainsi avoir un rôle actif pour la participation des personnes exilées. Les collectivités peuvent favoriser le développement de ces projets en soutenant les structures associatives initiatrices ou en mettant directement en place.



**LES TERRASSES SOLIDAIRES :** A Briançon (05), les Terrasses Solidaires est un tiers-lieu dédié à l'accueil et à la solidarité œuvrant dans l'économie sociale, solidaire et environnementale. Il s'agit de réhabiliter une ancienne clinique pour mettre à disposition des espaces dignes destinés à l'accueil des personnes exilées et à d'autres activités au profit du territoire.

→ <https://www.lesterrassessolidaires.org/>

Certaines collectivités membres de l'ANVITA ont souhaité s'engager aux côtés d'acteurs associatifs pour proposer différents projets reposant sur le principe de l'accueil inconditionnel.



**CHATEAU GAILLARD :** Le Château Gaillard, porté par la Ville de **Villeurbanne** (69), la Métropole du **Grand Lyon** (69) et l'État, est un projet d'occupation temporaire proposant un lieu où est expérimenté un format concret de la ville hospitalière. Au sein d'un parc arboré, cette ancienne résidence pour personnes âgées mise à disposition par la Ville, abrite désormais des activités tournées vers trois principes phares : l'habiter, l'utilité sociale, et l'hybridation du site, permettant une mixité des usages, des publics, des habitats, des activités et des services. Ce sont au total 114 appartements de 33 m<sup>2</sup>, un potager, un restaurant et des salles multi-activités qui sont sur le terrain des habitant.es ainsi que de différentes associations.



**MAISON DES RÉFUGIÉS :** A Paris (75), sous l'impulsion de la Ville, la Maison des réfugiés met en réseau les initiatives individuelles et collectives pour valoriser toutes les cultures et encourager la rencontre. Géré et porté par Emmaüs Solidarité en partenariat avec Singa, le lieu est ouvert à toutes, autant pour les acteurs de l'hospitalité, les personnes en demande de refuge, les habitant.es du quartier et les citoyen.nes engagé.es.

→ <https://www.maisondesrefugies.paris/>



**COCO VELTEN :** À **Marseille** (13), Coco Velten est le projet d'occupation temporaire des locaux de l'ancienne Direction des Routes. Ce bâtiment de 4000m<sup>2</sup> appartenant à l'État est en cours de rachat par la Ville. Avec comme objectif la lutte contre l'exclusion et l'expérimentation de nouvelles manières de cohabiter, il héberge près de 80 personnes en résidence hôtelière à vocation sociale, et offre des espaces de travail à près

de 40 structures. Coco Velten compte une cantine et sa terrasse, une halle, des archives et un toit terrasse pouvant accueillir de la programmation.

→ <https://cocovelten.org/>



## Dispositifs ouverts à tou.tes

De manière générale, il est essentiel de procéder à l'évaluation des politiques publiques (EPP) afin de mesurer la pertinence, l'efficacité, les effets et écueils des programmes menés. Dans une démarche de co-construction des politiques publiques, il s'agit d'impliquer les personnes concernées à toutes les étapes du projet, jusqu'à son évaluation lors du diagnostic partagé. Cela assure notamment de la légitimité aux résultats et conclusions qui sont formulés.

**BUDGET PARTICIPATIF** : Le budget participatif est un montant alloué par la collectivité aux habitant.es pour proposer et décider de projets d'intérêt général à l'échelle du territoire. Ces dernières années, le nombre de Villes se dotant d'un tel outil a largement augmenté. Au sein du réseau, de nombreuses collectivités en ont déjà mis en place ou travaillent à un lancement prochain : **Alfortville**, **Arcueil** (94), **Bagnole** (93), **Bègles**, **Bordeaux** (33), **Chambéry** (73), **Clermont-Ferrand** (63), **La Courneuve** (93), **La Flèche** (72), **Grenoble** (38), **Lyon** (69), **Malakoff** (92), **Metz** (57), **Montreuil** (93), **Nantes** (44), **Région Occitanie**, **Paris** (75), **Poitiers** (86), **Pont-Péan** (35), **Puy-Saint-André** (05), **Saint-Denis** (93), **Schiltigheim**, **Strasbourg** (67), **Tours** (37), **Le Vigan** (30) et **Villeurbanne** (69).

À titre d'exemple, le budget participatif de **Clermont-Ferrand** (63) est ouvert à toutes personnes résidentes, sans considération de statut administratif. Les projets peuvent être déposés dans une langue non française. Enfin, la Ville a mis en place l'instance des **messagers**, composée de citoyen.nes bénévoles - parmi lesquels des personnes exilées avec différents statuts. Ces personnes sont chargées de promouvoir le dispositif auprès des autres habitant.es.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le premier budget participatif a été lancé à Porto Alegre, au Brésil, en 1989.

**JURY CITOYEN** : Le jury citoyen est une assemblée de citoyens et citoyennes, ayant pour mandat d'éclairer une thématique particulière.

En 2018, la Ville de **Villeurbanne** (69) a mis en place un jury citoyen, missionné autour de la question de l'accueil local des personnes exilées. Le dispositif a rassemblé une vingtaine de personnes, tirées au sort ou volontaires. À l'occasion de la **journée de design-thinking**, visant à la sensibilisation des juré-es aux enjeux migratoires, plusieurs personnes exilées sont intervenues au titre de leur expertise. À l'issue de plusieurs mois de travail, le jury a communiqué **quatorze fiches recommandations au Maire de la Ville**.

**ASSEMBLÉES CONSULTATIVES** : De nombreuses autres assemblées consultatives de droit commun existent dans les collectivités : **conseils de quartier**, **conseils des aîné.es**, **conseils des enfants et des jeunes...** Pour garantir le caractère accueillant du territoire, le défi est de les rendre les plus inclusives possible. La dernière expérimentation en date se déroule à **Clermont-Ferrand** (63). La Ville organise depuis novembre 2021 une **convention citoyenne autour de la transition écologique, démocratique et sociale**. Pendant cinq mois, 70 habitant.es de la ville tiré-es au sort, dont 10% de résident.es étranger.es, travaillent à des propositions qui seront ouvertes à consultation puis à **votation citoyenne**.



## Dispositifs spécifiques aux personnes exilées

Parmi les dispositifs spécifiques aux personnes exilées, les **conseils de résident.es étranger.es** apparaissent comme les plus innovants. Au tournant des années 2000, plusieurs villes françaises développent ces assemblées participatives avec pour objectif d'impliquer politiquement les personnes exilées dans la vie de la cité. Il s'agit de compenser l'absence de droit de vote aux élections locales des étranger.es extra-communautaires.

Au sein du réseau, ces espaces consultatifs ont notamment été mis en place dans les villes de **Grenoble** (CCREG), **Lyon** (CREL), **Nantes** (CNCE), **Paris** (ACPE) et **Strasbourg** (CRE). Ouverts sur la base de la résidence et de l'exil, certaines de ces assemblées sont également composées de représentant.es associatifs communautaires. Ces conseils ont la **possibilité d'interpeller ou d'être saisis par le conseil municipal sur une question particulière**, en lien ou non avec l'accueil.

Au fil du temps, le fonctionnement des conseils de résident.es étranger.es a eu tendance à évoluer. Par exemple, les membres du Conseil Nantais des Citoyens Étrangers (CNCE) ne sont plus réuni.es en collège d'individus mais en **ateliers de travail ponctuels**. Face à des enjeux de transition démocratique, de nombreuses Villes font le constat d'un besoin de repenser l'outil pour le dynamiser et le rendre plus représentatif.

### L'ACADÉMIE POUR LA PARTICIPATION DES PERSONNES RÉFUGIÉES

Fin 2020, la DiAir, l'Institut français des relations internationales (Ifri) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNCHR) ont lancé l'Académie pour la participation des personnes réfugiées.

Composée d'une douzaine de lauréat.es sélectionné.es, l'Académie propose un riche programme : formation à la prise de parole, découverte du paysage institutionnel et associatif et enfin rencontre avec des expert.es de l'asile et de l'intégration. L'objectif est de renforcer la participation des personnes réfugiées dans les politiques et programmes qui les concernent. En parallèle, il s'agit de valoriser les compétences et parcours d'engagement des personnes lauréates, dans une dynamique d'échange et d'apprentissage mutuel.

À terme, l'ambition est d'encourager leur intégration socio-professionnelle en leur donnant l'opportunité d'intégrer les instances décisionnelles des organisations partenaires du projet (associatives, philanthropiques, institutionnelles).

L'ACADÉMIE  
POUR LA PARTICIPATION  
DES PERSONNES RÉFUGIÉES



### L'évaluation avec les personnes concernées

De manière générale, il est essentiel de procéder à l'évaluation des politiques publiques (EPP) afin de mesurer la pertinence, l'efficacité, les effets et écueils des programmes menés. Dans une démarche de co-construction des politiques publiques, il s'agit d'impliquer les personnes concernées à toutes les étapes du projet, jusqu'à son évaluation lors du diagnostic partagé. Cela assure notamment de la légitimité aux résultats et conclusions qui sont formulées.

**RECHERCHE-ACTION :** En 2021, la Direction Enfance et Jeunesse du Département de la **Seine-Saint-Denis** (93) s'est associée à plusieurs chercheur.euses de l'Institut Convergences Migrations dans le cadre du projet **MINA 93**. Afin de mieux connaître et ainsi améliorer la situation des MNA sur son territoire, le Département a ouvert ses portes, dossiers et archives aux chercheur.euses et acteurs sociaux. Ce travail a donné lieu, les 9 et 10 décembre 2021, à deux jours de colloque rendant compte des principales conclusions tirées.

**Strasbourg** (67) soutient le projet de recherche Migreval, composé de 25 chercheur.euses afin d'évaluer les politiques publiques avec les premier.es concerné.es, notamment les personnes Roms. Grâce à une collaboration

de plus de dix ans, une évaluation des dispositifs au long terme a été possible, en réalisant une série de 200 entretiens avec les personnes bénéficiaires. Cela a mené à la création de la **Loupiote**, un lieu d'accueil de jour en face de la gare.

**ÉVALUATION :** Afin d'évaluer les dispositifs régionaux de soutien à l'accueil des personnes en demande d'asile et réfugiées, la **Région Occitanie** a constitué une **mission d'information et d'évaluation** de septembre 2019 à mars 2020. Les huit élu.es composant la mission ont interrogé plus de trente personnes, parmi lesquelles des expert.es internationaux et nationaux, des maires de communes, des représentant.es de régions voisines et des personnes bénéficiaires des projets.

#### GRUPE DE TRAVAIL SUR LA PARTICIPATION DES PERSONNES EXILÉES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Sous l'impulsion des besoins exprimés par les collectivités, le groupe de travail #1 s'est focalisé sur la participation des personnes exilées. La coordination de l'ANVITA a construit et animé cet espace d'échange en trois sessions, avec trois partenaires experts : l'UEE, l'Observatoire de l'immigration et de l'asile de l'IFRI et Démocratie Ouverte (DO).

Session 1 : État des lieux des pratiques et enjeux participatifs dans chaque territoire

Session 2 : Les dispositifs participatifs ouverts à tou.tes avec ceux spécifiques aux personnes exilées.

Session 3 : Méthodes d'aller-vers

Un guide synthétique est disponible dans l'onglet « Ressources ANVITA » du site internet. Les compte-rendus sont accessibles sur demande à : [contact@anvita.fr](mailto:contact@anvita.fr).



### L'accueil des nouvelles personnes

La réflexion sur la participation des personnes exilées soulève celle de la reconnaissance de leur présence et citoyenneté au sein des territoires accueillants. À l'ANVITA, cette démarche trouve un écho dans le concept de « droit à la ville », dont la promotion vise à favoriser un sentiment d'appartenance et d'appropriation du territoire auquel toute personne peut prétendre. Les collectivités mettent en place différentes actions pour afficher leur volonté de reconnaître toutes personnes en tant que citoyennes et actrices du territoire.

**ACCUEIL À L'HÔTEL DE VILLE :** Plusieurs communes reçoivent les personnes s'installant sur le territoire, notamment exilées, lors d'un **entretien pour les accueillir**. C'est par exemple le cas des Villes de **Louvigny** (14) et **Schiltigheim** (67). Par ce geste, elles témoignent de leur volonté d'accueillir et inclure toutes personnes résidentes sur le territoire, sans regard des situations administratives ou d'isolement.

**VISITE DES LOCAUX DE LA VILLE :** En guise de reconnaissance symbolique de leur résidence, la Mairie de **Tours** (37) propose des **visites de ses locaux** aux personnes nouvellement arrivées sur son territoire, parmi lesquelles les personnes exilées. En cela, la municipalité participe à leur familiarisation au fonctionnement institutionnel français.

#### L'OPPORTUNITÉ DES PETITES COMMUNES DANS L'ACCUEIL DES PERSONNES

En dessous d'un certain nombre d'habitant.es sur une commune, la rencontre, l'interconnaissance et le suivi individuel des personnes peuvent être favorisés. En effet, la proximité entre les accueillant.es et les accueilli.es de ces territoires représente une opportunité d'inclusion facilitée. D'après une étude de 2019 de l'IFRI, intitulée « Une autre histoire de la « crise des réfugiés » : la réinstallation dans les petites villes et les zones rurales en France », ces territoires jouissent de mobilisations citoyennes spontanées et innovantes, offrent une qualité de vie supérieure et facilitent un sentiment d'appartenance à une communauté locale.

Au sein de l'ANVITA, de nombreuses collectivités de moins de 10 000 habitant.es peuvent bénéficier de ces avantages : **Argenton-sur-Creuse** (36), **Barberaz, Cognin** (73), **Die** (26), **Forges** (17), **Fourneaux** (73), **Loos-en-Gohelle** (62), **Louvigny** (14), **Melle** (79), **Notre-Dame-de-l'Osier** (38), **Pont-Péan** (35), **Puy-Saint-André** (05), **Saint-Baldoph, Saint-Pierre-d'Entremont** (73), **Le Vigan** (30), **Vizille** (38) et **Yquelon** (50).

## Les cérémonies de parrainage républicain



S'inscrivant dans la tradition révolutionnaire française, le parrainage républicain désigne la cérémonie où un.e citoyen.ne devient le parrain ou la marraine d'une ou plusieurs personnes exilées en situation d'isolement et de précarité. Si la cérémonie n'a pas de valeur juridique légale, elle comprend toutefois une forte dimension symbolique, notamment par la **délivrance d'un certificat attestant l'appartenance symbolique de la personne à la cité de résidence. Ce document peut également aider à la médiation lors d'arrestation. Enfin, cette cérémonie appelle à la création de lien interpersonnel et social entre les personnes.**

De nombreuses collectivités ont pour tradition l'organisation de cérémonies de parrainages républicains, en lien avec les acteurs associatifs locaux. Participant au symbolisme de l'événement, celui-ci se déroule généralement dans les locaux de l'hôtel de ville. Au sein du réseau, c'est notamment le cas des communes de **Bègles** (33), **Montreuil** (93) et du **Vigan** (30), qui en ont organisées en 2021.

À l'occasion de la journée internationale des personnes migrantes du 18 décembre 2021, une vingtaine de municipalités de l'ANVITA ont parrainé, avec les associations locales, plus de 300 personnes exilées. Au sein du réseau, nous comptons les Villes d'**Arcueil** (94), **Barberaz** (73), **Clermont-Ferrand** (63), **Chambéry**, **Cognin** (73), **Die** (26), **Grenoble** (38), **La Flèche** (72), **Louvigny** (14), **Lyon** (69), **Malakoff** (92), **Paris** (75), **Rouen** (76), **Saint-Baldoph** (73), **Strasbourg** (67), **Tours** (37) et **Villeurbanne** (69).

Plusieurs de ces villes ont inscrit leur cérémonie de parrainage dans une programmation plus large : **projection de films, diffusion de témoignages, temps festifs ouverts au public ou débats.**

D'autres Villes du réseau, qui n'ont pas pu organiser d'événement, ont largement contribué à soutenir la démarche de leurs pairs, telle que **Montpellier** (34). La Ville de **Bègles** (33) a quant à elle organisé un **événement convivial avec l'ensemble des personnes parrainées depuis 2014 accompagnées de leurs parrains et marraines.**

Enfin, des Villes non membres du réseau ont rejoint la démarche en organisant elles aussi des cérémonies de parrainages républicains : **St Père-sous-Vézelay** (89), **Island** (89) et **Asquins** (89).

Ces événements locaux se sont inscrits plus généralement dans une **mobilisation nationale** portée par l'ANVITA en faveur du droit à la citoyenneté de toutes et tous.

## Les cartes municipales



Parmi les outils promouvant une citoyenneté locale inclusive, la carte d'identité locale figure parmi les plus innovants. Celle-ci vise à assurer une forme d'identification vertueuse de toutes personnes vivant sur un territoire, dans un souci d'accès aux services municipaux et intercommunaux, ainsi que de preuve de résidence dans les démarches administratives de chacun.e. Ce type de programme s'inscrit dans l'expérience des *sanctuary cities* états-uniennes. En France, plusieurs expériences et initiatives s'en rapprochent :

La Ville de **Nantes** (44) a mis en place, via son CCAS et la Direction de l'inclusion sociale, la « *carte blanche* ». Celle-ci est délivrée annuellement sur la base de critères sociaux ainsi que sur présentation d'une pièce d'identité (pas forcément française) et d'un justificatif de ressources. La « *carte blanche* » permet notamment l'accès aux activités et événements culturels et sportifs, à une aide financière pour une inscription annuelle à des cours de langue, activités artistiques ou entraînements sportifs.

En 2015, la Ville de **Paris** (75) a mis en place la « *carte des citoyens et citoyennes de Paris* », accessible à toute personne résidant, travaillant ou affectionnant la ville, sans critère de régularité de séjour. Tous les mois, se sont une centaine d'offres culturelles, sportives et civiques qui sont proposées aux titulaires de la carte, gratuitement ou via des réductions. Cet outil vise d'abord la participation citoyenne et civique des personnes, via des formations, des ateliers thématiques, des visites des services publics...

La commune du **Vigan** (30) et le collectif local Pays Viganais Terre d'Accueil (APAVIA) travaillent au développement d'une nouvelle version de l'actuelle carte de parrainage, délivrée à l'occasion des cérémonies éponymes. Si le document atteste déjà de l'intégration territoriale des personnes parrainées et incarne un fort vecteur de lien social, l'ambition est d'en faire un outil d'accès inconditionnel aux services municipaux.

Ainsi, en 2021, l'ANVITA a travaillé à un état des lieux et de recensement des cartes locales ou initiatives similaires en Europe et aux États-Unis. A retrouver dans les ressources ANVITA du site Internet.



### COLLECTIF « LIBERTÉ, ÉGALITÉ, PAPIERS À PARIS XX<sup>ÈME</sup> »

Le collectif « Liberté, égalité, papiers à Paris XX<sup>ème</sup> » promeut l'égalité d'accès aux droits de toutes, et ce dans tous les domaines. L'objectif est d'atteindre la protection des personnes par la solidarité de tout un territoire. Dans cet objectif, le collectif met à disposition de ses membres exilé.es une carte où l'on retrouve : nom, prénom, photo, numéro de téléphone du collectif et celui d'un avocat. Ces dernières informations se sont avérées efficaces lors de contrôles d'identité afin de démontrer un ancrage territorial.

Pour aller plus loin : Le collectif travaille actuellement sur le projet d'une carte pour toutes et tous les résident.es de Paris XX<sup>ème</sup>, avec l'espoir d'obtenir le soutien de la municipalité d'arrondissement.





**ANVITA**

ASSOCIATION NATIONALE  
DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS

Plus d'informations : <https://anvita.fr>